

Bilan 2007-2008 des efforts québécois de lutte contre le crime organisé

Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Ministère de la Sécurité publique

**Bilan 2007-2008 des efforts québécois
de lutte contre le crime organisé**

Ce document a été réalisé grâce à la collaboration des membres du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé :

Agence des services frontaliers du Canada

Association des directeurs de police du Québec

Gendarmerie royale du Canada

Ministère de la Justice du Québec

Ministère de la Sécurité publique du Québec

Revenu Québec

Service de police de la Ville de Montréal

Service de police de la Ville de Québec

Service du renseignement criminel du Québec

Sûreté du Québec

Nous soulignons également la collaboration de l'ensemble des corps de police municipaux du Québec

Rédaction : Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité

Cette publication peut être consultée dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : www.msp.gouv.qc.ca.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2009

ISBN 978-2-550-55075-4 (imprimé)

ISBN 978-2-550-55076-1 (PDF)

ISSN 1918-7904 (imprimé)

ISSN 1918-4050 (en ligne)

© Gouvernement du Québec

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ACRONYMES	4
SOMMAIRE EXÉCUTIF	6
FAITS SAILLANTS 2007-2008	8
1. MISE EN CONTEXTE	9
1.1 Le CNC et le CELCO.	9
1.2 Les objectifs du présent rapport	12
2. LA COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE.	14
2.1 Les unités et les opérations policières conjointes	14
2.2 L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC).	25
2.3 L'échange de renseignements criminels	27
2.4 Les programmes d'action.	30
3. LA RECHERCHE ET L'ANALYSE	34
3.1 Les recherches.	34
3.2 Les analyses stratégiques.	35
3.3 Les évaluations de la menace	35
4. LES OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES	37
4.1 Bref rappel des lois concernant la lutte contre le crime organisé	37
4.2 Les projets de loi qui ont retenu l'attention en 2005-2006	39
4.3 Les conventions et protocoles internationaux.	42
5. LES COMMUNICATIONS ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC	43
5.1 Les programmes de prévention	43
5.2 Les séances d'information ciblées	45
5.3 La diffusion d'information au public.	46
CONCLUSION.	48

LISTE DES ACRONYMES UTILISÉS

ACAIQ	Association des courtiers et des agents d'immeubles du Québec
ACCES	Actions concertées pour contrer les économies souterraines
ACCP	Association canadienne des chefs de police
ACDF	Association canadienne des distributeurs de films
ADPQ	Association des directeurs de police du Québec
AMF	Autorité des marchés financiers
ARC	Agence du revenu du Canada
ASFC	Agence des services frontaliers du Canada
BAC	Bureau d'assurance du Canada
BLACO	Bureau de lutte au crime organisé (MJQ)
BLPC	Bureau de lutte aux produits de la criminalité (MJQ)
BMC	Bande de motards criminels
CANAFE	Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada
CELCO	Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé
CNC	Comité national de coordination sur le crime organisé
COLT	Centre opérationnel de lutte contre le télémarketing frauduleux
CPBBT	Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec
CRC	Comité régional de coordination sur le crime organisé
DEA	Drug Enforcement Administration (É.-U.)
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DPLC	Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (MSP)
EIPF	Équipe intégrée de la police des frontières
EIPMF	Équipe intégrée de la police des marchés financiers
ENEP	Équipe nationale des enquêtes portuaires
ENPQ	École nationale de police du Québec
EPRM	Équipe provinciale de renseignements dédiée au phénomène des motards criminels
ERM	Escouades régionales mixtes
FPT	Fédéral provincial territorial

FRSC	Fonds de recherche sur la société et la culture
GDR	Gangs de rue
GICT	Groupe intégré des crimes technologiques
GRC	Gendarmerie royale du Canada
MFQ	Ministère des Finances du Québec
MJC	Ministère de la Justice du Canada
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
PIMS	Programme d'intervention en milieu scolaire
PLI	Plan provincial de lutte contre l'intimidation des intervenants du système judiciaire
PPO	Police provinciale de l'Ontario
RACJ	Régie des alcools, des courses et des jeux
RQ	Revenu Québec
SAQ	Société des alcools du Québec
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SARC	Système automatisé de renseignements criminels
SCC	Services correctionnels du Canada
SCQ	Services correctionnels du Québec
SCRC	Service canadien de renseignements criminels
SEFA	Section des enquêtes fédérales aéroportuaire
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SPVQ	Service de police de la Ville de Québec
SQ	Sûreté du Québec
SRCQ	Service du renseignement criminel du Québec
UMCO	Unité mixte d'enquête sur le crime organisé
UMPC	Unité mixte des produits de la criminalité

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Cette année encore, le Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé (CELCO) a été fort actif à l'égard de la lutte contre le crime organisé. Un nombre important de mesures se sont ajoutées aux initiatives passées. Le prolongement de solides partenariats entre organisations policières (ERM, EIPF, UMPC, UMECO) a permis de réaliser les mandats confiés au CELCO. De nouvelles ententes d'échange de renseignements et d'expertise ont également contribué à l'avancement de la lutte contre le crime organisé et à l'amélioration de la sécurité de la population.

De nombreuses opérations policières conjointes ont permis de réprimer les activités des membres d'organisations criminelles. Les opérations CUNCUN, CONQUÊTE et BASIQUE en sont des exemples médiatisés, dont la portée a franchi les limites du territoire québécois. En amont, des actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES) en matière d'alcool, de tabac, ainsi que la lutte contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale, ont également renforcé leur lutte contre les marchés destinés à la criminalité organisée avec leur soutien à des opérations policières d'envergure et à des cotisations majeures effectuées par Revenu Québec. Grâce à ces efforts, des biens totalisant 9,5 millions de dollars ont été saisis en 2007-2008, soit une augmentation de plus de 20 % par rapport à l'année précédente.

Depuis 2005, l'ensemble des corps de police participe à un protocole d'échange d'informations criminelles au Québec (MINERVE). Ce dernier a permis la création de nouveaux échanges en favorisant les liens entre les organismes concernés. Des initiatives, telle une base de données sur les armes à feu, sur les membres de gangs de rue ou sur les motards criminels, permettent un partage plus efficace de l'information en diffusant à plus grande échelle les renseignements fournis par les divers participants. Nous avons assisté au cours des deux dernières années à un partage accru des informations criminelles puisque la Sûreté du Québec et plusieurs services de police municipaux, ainsi que les Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique diffusent des capsules à leurs employés pour mieux les informer et les sensibiliser à l'importance du renseignement criminel.

Des recherches gouvernementales appuient et valident également les initiatives en matière de lutte contre le crime organisé. Cette année, la problématique du vol d'identité a fait l'objet d'une première étude québécoise sur l'ampleur du phénomène. Un forum a également été organisé afin de permettre aux organismes concernés (ministères et organismes, services policiers, milieu bancaire et secteur privé) de se concerter sur la façon de traiter le problème. Des analyses additionnelles ont également permis de parfaire les connaissances au sujet des gangs de rue, des armes à feu et de la cybercriminalité.

Cette année encore, des modifications législatives et le dépôt de nombreux projets de loi ont contribué à mieux outiller les intervenants qui appliquent la loi. Récemment adopté au Québec, le projet de loi Anastasia constitue une riposte à la problématique des armes

à feu. En ce qui a trait aux biens acquis illégalement, on peut constater que l'adoption en 2007 du projet de loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales permet au tribunal de saisir des biens si ceux-ci sont suspectés d'être en lien avec une activité illégale. Du côté canadien, le projet de loi sur la lutte contre le crime violent prévoit un durcissement des peines prévues par le Code criminel et la création de nouvelles peines. À l'échelle internationale, le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies en matière de corruption.

En ce qui a trait à la problématique des gangs de rue, un imposant plan d'intervention a été élaboré par le ministère de la Sécurité publique et ses partenaires. Avec ce plan détaillé, les intervenants se sont dotés d'une approche équilibrée visant à prévenir l'adhésion à un gang de rue et à encourager la désaffiliation pour ceux qui veulent s'en sortir, tout en maintenant la pression sur les gangs les plus influents par des actions répressives.

En somme, l'année 2007-2008 marque la poursuite des efforts de lutte contre le crime organisé grâce au renforcement des partenariats établis depuis plusieurs années et à la création de nouvelles équipes et de projets qui s'adaptent à la réalité des organisations criminelles québécoises.

FAITS SAILLANTS 2007 - 2008

- Annonce par le ministre de la Justice et le ministre de la Sécurité publique du Québec des mesures du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010. Ce plan repose sur une approche équilibrée qui s'articule autour de quatre axes, soit : la répression, la prévention et l'intervention, la recherche et l'analyse, et finalement, la formation et la communication. Concrètement, 34 mesures sont mises de l'avant.
- Le 24 janvier 2007, une première condamnation pour gangstérisme a été prononcée contre des individus associés à un gang de rue de Montréal-Nord. Il s'agit d'une première au Canada, puisque auparavant, l'article 467.12 du Code criminel était principalement utilisé contre les bandes de motards criminels.
- Un fonds de 92,3 millions de dollars réparti sur cinq ans est consenti par le gouvernement fédéral afin d'intensifier la lutte contre les gangs de rue, la production et la distribution de drogue, la cybercriminalité et les phénomènes criminels ponctuels au Québec. Lors de cette annonce conjointe, le ministre de la Justice et ministre de la Sécurité publique du Québec a dévoilé la mise sur pied du Groupe d'experts stratégiques en affaires policières qui se penchera sur ces cibles prioritaires, afin de conseiller le ministre sur les meilleures stratégies à mettre en œuvre.
- Le Comité stratégique policier de lutte contre le crime organisé (CSPLCO) a été mis sur pied officiellement le 16 février 2007. Ce comité veillera à la coordination des orientations des participants prenant part aux enquêtes policières de lutte contre le crime organisé et assurera la concertation provinciale de toutes les régions et de tous les services policiers engagés dans la lutte contre le crime organisé afin de représenter la communauté policière du Québec. Le pendant opérationnel de cette nouvelle structure policière, le Comité de coordination opérationnelle de lutte au crime organisé (CCOLCO) a été confirmé à la même occasion.
- Le Canada a annoncé, en 2007, une Stratégie nationale antidrogue abordant la sphère de la prévention, du traitement et de l'application de la loi. Celle-ci comporte une approche visant à réduire l'offre et la demande de drogues illicites, de même qu'à réduire la criminalité liée aux drogues illicites. Des mesures législatives sont déjà en attente d'adoption afin de favoriser des peines d'emprisonnement minimales pour les infractions relatives à la production et à la vente de drogues. De plus, 7 millions de dollars sont consentis aux collectivités de l'ensemble du Canada par l'entremise du Fonds des initiatives communautaires de la stratégie antidrogue pour lutter contre la consommation de drogues chez les jeunes.

1. MISE EN CONTEXTE

Le crime organisé est demeuré, en 2007 et en 2008, une priorité nationale puisqu'il touche à l'essence même de la constitution du pays, c'est-à-dire ses habitants. En effet, le crime organisé sous toutes ses formes porte préjudice aux droits des Québécois et des Québécoises, puisqu'il porte atteinte à des acquis en matière d'égalité, de paix, d'ordre et de bonne gouvernance. Même si ces concepts peuvent paraître abstraits, ils touchent souvent à des sphères tangibles de notre vie au quotidien. Que ce soit à l'égard de notre sentiment de sécurité ou encore d'une baisse de la disponibilité de fonds pour des programmes sociaux, le crime organisé a un impact bien réel sur nos vies, et ce, tant à l'échelle régionale, nationale et qu'internationale.

Les protagonistes et leurs activités criminelles se diversifient et s'actualisent localement et globalement. Les entités criminelles développent et affinent leurs méthodes et leurs réseaux pour faire profiter leurs marchés. Ces entités peuvent également étendre leurs ramifications par l'entremise d'une association avec d'autres groupes criminels, que ce soit de façon ponctuelle, permanente ou temporaire. Différents types de fraudes, le vol d'identité, la corruption, l'imbrication du marché illicite à celui du licite, de nombreux crimes financiers et la traite de personnes s'ajoutent aux secteurs plus traditionnels comme l'importation et l'exportation de drogues, le recel et la prostitution, en tant qu'activités reconnues de groupes criminels.

Ainsi, les acteurs québécois et canadiens concertés pour la lutte contre le crime doivent s'adapter à ce mode de fonctionnement complexe, qui nécessite une collaboration à différents paliers. Il ne suffit plus seulement de s'attaquer à la criminalité sur un territoire prescrit, mais de se munir de solides partenariats, d'échanger régulièrement sur des problèmes qui nous touchent et d'élaborer de nouvelles mesures performantes pour contrer le phénomène du crime organisé. Vu l'ampleur et la complexité de la menace que constitue le crime organisé sur notre collectivité, les gouvernements du Québec et de l'ensemble du Canada unissent leurs forces depuis la fin des années 1990 et entendent poursuivre leurs efforts pour réprimer activement le phénomène. Cette année encore, cette lutte apparaît comme une priorité nationale, les autorités concernées ayant reçu d'importantes ressources pour faire face à ce problème.

1.1 LE CNC ET LE CELCO

• *Le CNC*

En vue d'assurer une meilleure coordination des efforts en matière de lutte contre le crime organisé, le gouvernement fédéral a créé en 1997, à la suite d'une résolution adoptée lors du Forum national sur le crime organisé qui s'est tenu à Ottawa en septembre 1996, le Comité national de coordination sur le crime organisé (CNC). Composé de fonctionnaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, de procureurs et de représentants du milieu de l'application de

la loi, ce comité détermine les priorités dans la lutte contre le crime organisé au Canada et élabore des stratégies nationales afin d'apporter une réponse adéquate et concertée à ce problème.

La création de ce comité national prévoyait également mettre en place cinq comités régionaux de coordination (CRC), c'est-à-dire un pour le Québec, un pour l'Ontario, un pour l'Atlantique, un pour les Prairies et un pour le Pacifique. Ces entités doivent entre autres favoriser la concertation à l'échelle régionale tout en servant de canaux de communication avec le CNC à l'échelle nationale. Le CNC et les CRC souhaitent établir un lien entre les organismes d'application de la loi et les décideurs gouvernementaux afin de lutter le plus adéquatement possible contre le crime organisé. Ainsi, le CNC constitue un forum national où les intérêts et les inquiétudes des organismes canadiens chargés de l'application de la loi peuvent être portés à l'attention des personnes responsables de la loi, des politiques et de l'administration de la justice.

Par ailleurs, le CNC est également le principal forum chargé d'évaluer les progrès du Programme national de lutte contre le crime organisé, lequel a été adopté en 2000 en prenant appui sur la Déclaration conjointe sur le crime organisé signée en 1998 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la justice. Ce programme propose un plan d'action qui établit quatre secteurs d'action, à savoir : la coordination nationale et régionale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, de même que les communications et la sensibilisation du public. À cet égard, le présent document est élaboré en fonction de ces quatre secteurs d'action et le CELCO, en tant que CRC pour le Québec, contribue à la mise en oeuvre du programme national.

• *Le CELCO*

Au Québec, le CRC a pris le nom de CELCO. Il s'agit du Comité de coordination des efforts de lutte contre le crime organisé, structure de coordination mise en place en 1997 par le ministère de la Sécurité publique (MSP). Il permet aux organismes d'application de la loi et aux ministères concernés d'échanger sur les enjeux en matière de lutte contre le crime organisé et sur les pistes de solution à privilégier pour mieux contrer ce phénomène et ses manifestations au Québec.

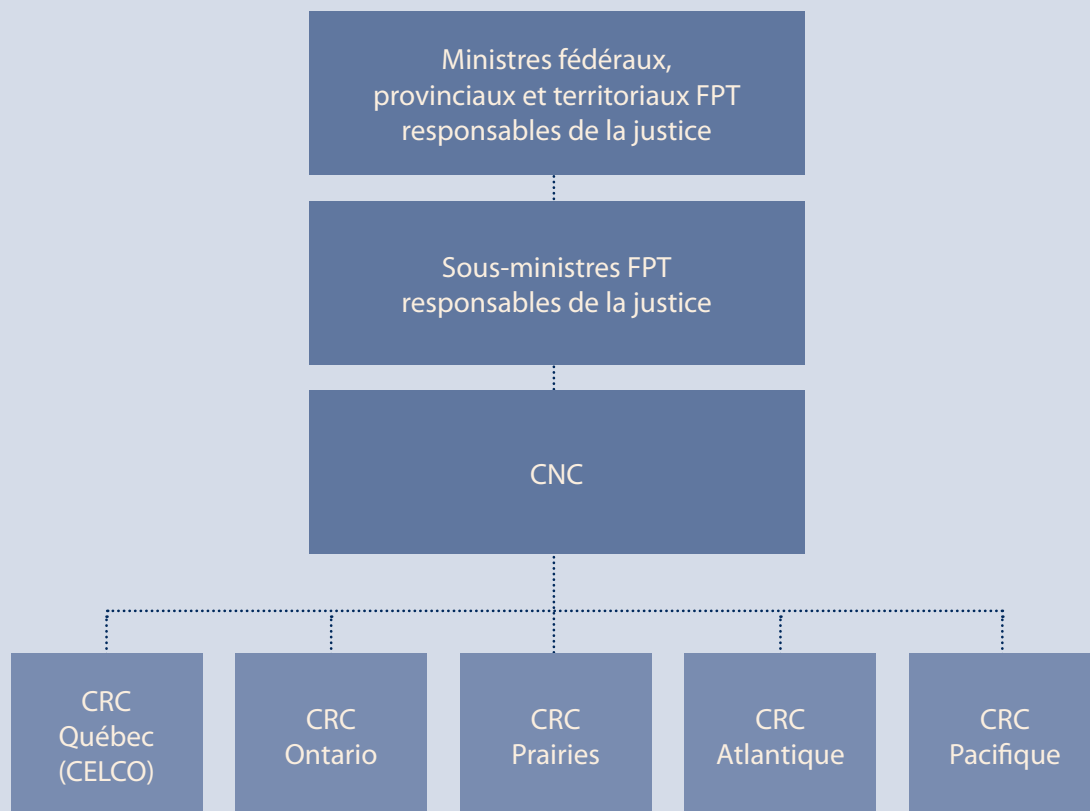
De plus, le CELCO constitue une tribune gouvernementale unique assurant la concertation de l'ensemble des intervenants, tant policiers que gouvernementaux, interpellés par le crime organisé au Québec. Il leur permet de faire des représentations auprès des différentes instances en vue, notamment, d'influencer les orientations relatives aux politiques publiques. Il a également le mandat de déterminer des priorités en matière de recherche, de sensibilisation du public et de modifications législatives et réglementaires en fonction des besoins des partenaires.

En somme, le CELCO oriente et coordonne les efforts de lutte contre le crime organisé au Québec et assure la liaison avec le CNC au niveau fédéral. À l'instar du CNC, le CELCO n'est pas un organisme de coordination des opérations policières, mais plutôt un forum qui permet aux responsables de l'application de la loi de se rencontrer de façon régulière pour discuter des enjeux en matière de crime organisé, des priorités en matière de recherche et de sensibilisation du public ainsi que des modifications à apporter aux lois et aux réglementations actuelles. Pour ce faire, il examine les tendances émergentes du

crime organisé, détermine les principaux enjeux et confie des mandats à différents groupes de travail en fonction des priorités qu'il détermine. À cet égard, les groupes de travail au sein du CELCO ont poursuivi leurs activités respectives au cours de l'exercice 2007-2008, en plus de participer aux différents travaux amorcés par le CNC au niveau fédéral, traitant notamment des communications et de la stratégie nationale de lutte contre les drogues.

Les organisations qui forment le CELCO sont les suivantes : les Services correctionnels du Québec (SCQ) et la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (DPLC) du ministère de la Sécurité publique du Québec (MSP), le ministère de la Justice du Québec (MJQ), le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), Revenu Québec (RQ), le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ), l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ), ainsi que l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) - Section Québec, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) - Division C et les Services correctionnels du Canada (SCC). Parallèlement à ces organisations, d'autres partenaires peuvent être interpellés afin de contribuer aux travaux de certains groupes de travail, et ce, selon les secteurs étudiés.

Encadré 1 : La structure de coordination du CNC



1.2 LES OBJECTIFS DU RAPPORT

Depuis 2002, le CELCO produit annuellement un rapport dressant un bilan des initiatives québécoises dans la lutte contre le crime organisé, exception faite de l'année 2006-2007, où une mise à jour a été présentée. L'objectif de cette démarche est double : d'une part, ce rapport permet de tenir les citoyens informés des efforts collectifs entrepris par le gouvernement et ses partenaires des milieux d'application de la loi en vue de prévenir et de réprimer ce phénomène; d'autre part, il sert de document de référence, car il présente l'ensemble des initiatives de lutte contre le crime organisé destiné à tous les partenaires des milieux gouvernementaux et d'application de la loi interpellés par ce problème.

Les initiatives présentées dans le tableau 1 reflètent bien les priorités nationales qui guident les efforts des organismes participants. Ces priorités sont le trafic de drogues illicites, les bandes de motards criminels, le crime économique et technologique, le blanchiment d'argent, la migration illégale, la corruption et les gangs de rue. De nouvelles préoccupations ressortent également, soit l'intimidation des intervenants du système de justice pénale, les jeux de hasard illégaux, les vols de véhicules à moteur, les activités criminelles liées à l'extraction de diamants et les activités du crime organisé dans les ports.

Les pages qui suivent font état du travail accompli par les intervenants du Québec pour l'exercice 2007-2008 sur la base des quatre grands axes du Programme national de lutte contre le crime organisé : la coordination régionale et nationale, la recherche et l'analyse, les outils législatifs et réglementaires, ainsi que les communications et la sensibilisation du public.

Tableau 1 : Bref rappel des initiatives passées

Année	Initiatives
1995	• Création de l'escouade Carcajou. • Entrée en fonction de la ligne Info-gang (1 800 659-GANG).
1996	• Implantation du Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES), volet alcool. • Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO). • Création du Bureau de lutte aux produits de la criminalité (BLPC) au sein du MJQ. • Tenue du Forum national sur le crime organisé.
1997	• Création de l'escouade Carcajou II. • Création du CNC à l'échelle canadienne. • Création du CELCO au Québec. • Tenue du premier Forum sur la criminalité transfrontalière Canada-États-Unis.
1998	• Fin de l'escouade Carcajou et annonce de la création des escouades régionales mixtes (ERM). • Création du Comité interministériel mixte de coordination de la lutte contre le crime organisé. • Déclaration commune sur le crime organisé par les ministres FPT responsables de la justice. • Déroulement à Montréal de la première conférence internationale sur le blanchiment d'argent. • Tenue de l'Atelier national sur le crime organisé, préparé par le Solliciteur général du Canada.

Année	Initiatives
1999	• Entrée en fonction des ERM. • Implantation par la SQ du programme CISAILLE visant à lutter contre la culture de cannabis.
2000	• Adoption du Plan provincial de renforcement de la lutte contre le crime organisé. • Création du Service de la recherche et de la lutte contre le crime organisé par le MSP. • Création du Bureau de lutte au crime organisé (BLACO) par le MJQ. • Adoption du Programme national de lutte contre le crime organisé. • Création du Centre d'analyse des opérations et des déclarations financières du Canada (CANAFE). • Tenue d'un colloque national sur le crime organisé par la Fédération canadienne des municipalités.
2001	• Création du SRCQ. • Aboutissement de l'opération Printemps 2001. • Implantation du volet tabac du programme ACCES par le MSP.
2002	• Implantation du projet Nocturne par le MSP. • Participation du Canada au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.
2003	• Création de l'Équipe nationale d'enquêtes portuaires (ENEP), coordonnée par la GRC. • Création du projet Sans frontière (lutte contre les gangs de rue), coordonné par le SPVM. • Création de l'Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone (UMECO-autochtone). • Création de l'ERM Nord (Laval, Basses-Laurentides, Lanaudière).
2004	• Création du groupe EMPRISE par le SPVM. • Création du comité directeur de la Ville de Montréal sur les gangs de rue. • Implantation, au SPVM, de l'approche intégrée d'intervention en quatre axes : recherche, prévention, répression, communication, au sujet des gangs de rue.
2005	• Création de l'Équipe provinciale de renseignements dédiée au phénomène des motards criminels (EPRM) de la SQ.
2006	• La Politique internationale du gouvernement du Québec est lancée à Montréal. Dans ce contexte, la première conférence Québec-États-Unis est organisée et porte sur la prévention du crime transfrontalier. • Entente de coopération entre les procureurs généraux du Québec, de l'Ontario et du Manitoba. Cette entente vise à renforcer la lutte contre le crime organisé en améliorant l'échange de leurs connaissances et de leurs pratiques en matière de poursuite. • Création du Bureau de coordination en matière de contrebande réunissant la GRC, l'ASFC, la SQ et le SPVM.
2007	• Annonce du Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue 2007-2010. • Mise sur pied du Comité stratégique policier de la lutte au crime organisé (CSPLCO).

2. LA COORDINATION PROVINCIALE ET RÉGIONALE

L'efficacité de la lutte contre le crime organisé requiert, par sa complexité et son envergure, une concertation des intervenants concernés afin que leurs efforts soient coordonnés et efficaces. Actuellement, la stratégie québécoise consiste à mettre en commun toutes les ressources nécessaires permettant de lutter contre le crime organisé de la manière la plus efficiente possible, et ce, dans un esprit de collaboration entre les organismes visés.

2.1 LES UNITÉS ET LES OPÉRATIONS POLICIÈRES CONJOINTES

Dans le but de mener une lutte plus efficace contre les diverses formes du crime organisé répertoriées sur le territoire québécois, les principaux corps policiers du Québec ont décidé, au cours des dernières années, de conjuguer leurs efforts et de combiner leur expertise au sein d'unités conjointes d'enquête. Celles-ci regroupent des ressources provenant de divers corps de police et, au besoin, d'autres organismes d'application de la loi afin de s'attaquer à des problèmes particuliers. Le tableau 2 présente les principales unités conjointes d'enquête en activité au Québec.

Tableau 2 : Unités conjointes d'enquête en activité au Québec

Nom de l'unité	Mandat	Remarques
Équipe intégrée en pornographie juvénile et autres cybercrimes	Lutter contre la cybercriminalité sous toutes ses formes.	• Cette équipe, coordonnée par la SQ, est opérationnelle depuis 2003. • Les enquêtes ont permis plusieurs arrestations, notamment en matière de pornographie juvénile et de leurre.
Équipe nationale des enquêtes portuaires (ENEP)	Appliquer les lois fédérales dans les ports du Québec, notamment en ce qui a trait à la contrebande, au trafic de stupéfiants, à l'immigration et à la sécurité nationale.	• Cette équipe a été créée en 2003 par la GRC.
Équipe intégrée de la police des frontières (EIPF)	Lutter contre la criminalité transfrontalière.	• Créée en 1996 par la GRC, cette unité est active dans les régions de Cornwall, de Lacolle, de Stanstead, de Saint-Georges et de Valleyfield. • Les priorités actuelles sont la sécurité nationale et les enquêtes liées au crime organisé.
Équipe intégrée de la police des marchés financiers (EIPMF)	Prévenir et réprimer les fraudes sur les marchés financiers.	• L'équipe de Montréal a vu le jour à l'automne 2004. • Elle est composée d'enquêteurs de la GRC et de la SQ, d'un procureur du ministère de la Justice du Canada et d'un juricomptable.

Nom de l'unité	Mandat	Remarques
Groupe intégré de la criminalité technologique (GICT)	Lutter contre la cybercriminalité (accès non autorisé à des réseaux, méfaits aux données, etc.).	• Cette équipe a été créée par la GRC en 1990. • Elle porte souvent assistance à divers corps de police du Canada et de l'étranger au cours de leurs enquêtes.
Escouades régionales mixtes (ERM)	Lutter contre les bandes de motards criminels et, de façon plus générale, contre le crime organisé.	• Six unités, coordonnées par la SQ et en fonction depuis 1999, desservent les régions de Montréal, de Québec, du Saguenay, de Sherbrooke, de l'Outaouais et de Trois-Rivières. • Une unité desservant Laval, les Basses-Laurentides et Lanaudière a été ajoutée en 2004.
Projet COLT	Lutter contre le marketing de masse frauduleux.	• Cette unité, coordonnée par la GRC et regroupant des enquêteurs de la SQ et du SPVM de même que divers partenaires canadiens et états-unis, est en activité depuis 1998.
Unité mixte d'enquête sur le crime organisé (UMECO)	Freiner l'expansion du crime organisé au Québec.	• Créée en 1996 par la GRC, cette unité conjointe d'enquête est composée d'enquêteurs de ce corps de police, du SPVM et de la SQ ainsi que d'autres partenaires plus ponctuels.
Unité mixte d'enquête sur le crime organisé autochtone (UMECO-A)	Lutter contre les organisations criminelles sur les territoires autochtones.	• Créée en 2004, cette unité est coordonnée par la GRC.
Unités mixtes des produits de la criminalité (UMPC)	Lutter contre le blanchiment d'argent.	• Ces unités ont été créées par le gouvernement fédéral en 1991 dans treize villes canadiennes, dont Montréal, Québec et Sherbrooke.
Unité mixte d'enquête Sans frontière	Lutter contre les gangs de rue dans la grande région de Montréal.	• Créée en 2003 et coordonnée par le SPVM, cette unité est formée d'enquêteurs de ce corps de police de la SQ, de la GRC et du Service de police de Longueuil.
Section des enquêtes fédérales aéroportuaires (SEFA)	Combattre le crime organisé à l'aéroport international de Montréal Pierre-Elliott Trudeau.	• Créée en 2000 et coordonnée par la GRC, cette section porte assistance aux multiples partenaires et autorités aéroportuaires (incluant notamment l'ASFC, la SQ et le SPVM).

Tableau 2 : Unités conjointes d'enquête en activité au Québec (suite)

Nom de l'unité	Mandat	Remarques
SHIPRIDER	Prévention des activités criminelles transfrontalières et renforcement de la capacité d'intervention du Canada et des États-Unis sur la voie maritime du Saint-Laurent.	Créé en 2005, ce projet pilote instigué par la GRC et United States Coast Guard regroupe de nombreux organismes, dont l'ASFC et la SQ.
Équipe provinciale de renseignements dédiée au phénomène des motards criminels (EPRM)	Assurer une uniformité à l'échelle des opérations de collecte d'information sur les motards criminels au Québec; maintenir une connaissance globale et contemporaine sur ce phénomène afin de détecter en temps opportun toute menace que posent ces criminels, de proposer et de soutenir les stratégies opérationnelles mises de l'avant en sol québécois et de coopérer avec les différentes agences canadiennes et étrangères interpellées par les activités criminelles des différents groupes de motards.	- L'équipe, créée en 2005, est coordonnée par la SQ. - Actuellement, elle est composée de membres provenant de la SQ, de la GRC et d'un analyste en renseignements. - L'EPRM remplit un rôle de coordination et permet de créer des liens et des opérations à l'étranger (notamment au Portugal et en Afrique du Sud).
Équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN)	Accroître la capacité de collecte, d'échange et d'analyse des renseignements parmi les partenaires concernant des individus et des entités qui menacent la sécurité nationale; améliorer la capacité d'enquête afin de traduire ces individus et entités en justice; accroître la capacité des organismes partenaires à contrer les menaces à la sécurité nationale et à remplir toutes les responsabilités propres au mandat.	Créée en 2001, l'équipe du Québec (CÉISN) est coordonnée par la GRC et comprend des partenaires tels que le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), l'ASFC, Justice Canada, la SQ et le SPVM.
Module mixte d'enquêtes sur le trafic d'armes à feu, munitions et explosifs (AME)	L'AME identifie, cible et enquête les sources d'approvisionnement d'armes à feu, de munitions et d'explosifs sur le territoire québécois. Cette équipe soutient également la réalisation de projets d'enquêtes conjointes entre les unités de la SQ et des services municipaux.	Créé en 2007, l'AME intègre des ressources spécialisées américaines (équipes du Bureau de l'alcool, du tabac et des armes à feu : ATF) et provinciales telles que l'Unité provinciale de contrôle des armes de l'Ontario (PWEU), en plus de membres provenant de la SQ, de la GRC, du SPVM ainsi que des services de police municipaux de Laval et de Longueuil.

Nom de l'unité	Mandat	Remarques
Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon (EILC)	Lutter contre les activités organisées de contrefaçon et enquêter sur les organisations criminelles qui sont impliquées dans la fabrication et la mise en circulation massive de fausse monnaie.	• Créée en 2007, l'EILC intègre des examinateurs judiciaires du Bureau national de lutte contre la contrefaçon, des membres du Programme d'analyse des contrefaçons et par la Direction de la criminalité technologique de la GRC. • De plus, l'équipe travaille en étroite collaboration avec la Banque du Canada, des agences gouvernementales et des partenaires policiers du Québec.
Comité stratégique policier de la lutte au crime organisé (CSPLCO)	Coordination des orientations des participants impliqués dans les enquêtes policières de lutte contre le crime organisé; communication aux membres des sujets d'actualités provenant d'autres comités, des actions policières et légales liées à la lutte contre le crime organisé; concertation provinciale des services de police impliqués dans la lutte contre le crime organisé.	• Créé en 2007, le CSPLCO est composé de représentants de la GRC, de la SQ, du SPVM, du SPVQ et des services de police des villes de Laval, de Longueuil, de Gatineau, de Sherbrooke, de Saguenay et de Trois-Rivières. • La coordination des rencontres est assurée par la Direction des services d'enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec (directeur).
Comité de coordination opérationnelle de lutte au crime organisé (CCOLCO)	Coordination des efforts opérationnels de tous les services policiers impliqués dans les enquêtes spécialisées de lutte contre le crime organisé au Québec; communication aux membres des dossiers opérationnels actifs en matière de lutte contre le crime organisé aux fins de planification et d'information sur les stratégies et réalités; concertation provinciale de tous les services de police concernés afin d'assurer l'intégration des efforts et la planification commune des besoins entre les partenaires impliqués lors d'opérations conjointes.	• Créé en 2007, de concert avec le CSPLCO, le CCOLCO regroupe les responsables opérationnels des services de police impliqués dans la lutte contre le crime organisé sur le territoire québécois, à savoir : les officiers de la GRC responsables de l'UMECO, l'UMECO et la section des stupéfiants; les officiers de la SQ responsables du Service des projets conjoints et du Service des enquêtes sur le crime organisé; les officiers du SPVM responsables du Service des enquêtes spécialisées et de la Division du crime organisé; les officiers municipaux de Québec, de Laval, de Longueuil, de Gatineau responsables des enquêtes criminelles. • La coordination des rencontres est assurée par la Direction des services d'enquêtes criminelles de la Sûreté du Québec (directeur).

De manière plus ponctuelle, les organisations policières membres du CELCO ainsi que leurs partenaires ont par ailleurs mené, au cours de l'exercice 2007-2008, plusieurs opérations policières conjointes majeures afin de réprimer les activités des réseaux criminels organisés au Québec. Le tableau 3 dresse une liste non exhaustive des projets d'enquête d'envergure qui ont marqué le dernier exercice.

Tableau 3 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels - DROGUES

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
AORTE	Réseau de trafiquants impliqués dans la production, le trafic et l'exportation de marijuana vers les États-Unis ainsi que dans le trafic de cocaïne vers le Bas-Saint-Laurent et au Nouveau-Brunswick	Arrestations : 120 Perquisitions : 60 Saisies : 500 livres de marijuana, près de 20 600 plants, 3,4 kg de cocaïne, près de 25 000 comprimés de méthamphétamine, 900 cartons de cigarettes de contrebande, ainsi que près de 267 000 \$ US et 168 000 \$ CA en argent comptant. De plus, RQ a établi des cotisations totalisant plus de 3,4 M\$.	SQ GRC RQ
AVALANCHE	Réseau de trafiquants de stupéfiants actifs dans la région de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches dont la clientèle se composait principalement de mineurs	Arrestations : 18 Perquisitions : 9 Saisies : plus de 4 000 \$ CA, quatre onces de cocaïne, divers comprimés, 200 cigarettes illégales, un gramme d'huile de hasch, plus de 2,5 kg de marijuana, 2 g de haschich, 15 comprimés de méthamphétamine, 2 armes à feu.	SQ Services de police de la Ville de Québec et de Sainte-Marie
BORDURE	Réseau de trafiquants de drogues	Arrestations : 48 Perquisitions : 21 Saisies : 1 kg de cocaïne, 75 comprimés d'ecstasy, 460 comprimés de méthamphétamine, 10 véhicules, 63 580 \$ CA et 2 026 \$ US. Les cotisations effectuées par RQ se chiffrent à plus de 600 000 \$ CA.	GRC SQ SPVM Services municipaux de police des villes de Lévis et de Québec RQ

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
CABOULOT	Réseau de trafiquants de drogue	Arrestation : 23 Perquisition : 1 Saisies : plus de 25 000 \$ CA, 3114 comprimés de méthamphétamine, de la kétamine, de la cocaïne, de la marijuana en vrac, 259 plants de marijuana, ainsi que des stéroïdes anabolisants.	SQ GRC Service de police de Saint-Georges-de-Beauce
CANCUN	Organisation criminelle spécialisée dans le trafic et l'exportation de marijuana vers les États-Unis	Arrestations : 30 Perquisitions : 15 Saisies : plusieurs armes, dont 2 mitraillettes AK-47, 2 mitraillettes M-16 et 3 lance-grenades, une somme approximative de 2 M\$, des voitures de luxe.	UMECO-A Kahnawake Mohawk Peacekeepers, Service de police mohawk d'Akwesasne, St. Regis Mohawk Tribal Police Police provinciale de l'Ontario (PPO) Drug Enforcement Administration (DEA)
CHAMONIX	Groupe de criminels mexicains faisant l'importation de cocaïne en vue d'en faire le trafic	Arrestations : 5 Saisies : 160 kg de cocaïne dissimulés dans des conteneurs contenant de la purée de mangues congelée. Une quarantaine de seaux remplis de purée contenait environ 4 kg de cocaïne chacun ont été découverts au Port de Montréal. La drogue aurait une valeur de 38 M\$ sur le marché noir.	ASFC GRC SPVM
CHANNEL	Réseau de criminels impliqués dans diverses infractions criminelles, notamment d'importation, de trafic, de production et de complot en matière de drogues et autres substances. L'opération visait initialement à découvrir et à démanteler un laboratoire clandestin d'ecstasy	Arrestations : 28 Saisies : 1 000 plants de cannabis, 22 kg de cocaïne, 39 kg de marijuana, 240 plants de cannabis et 50 000 comprimés d'ecstasy. De plus, un laboratoire d'ecstasy a été démantelé, permettant la saisie de plusieurs kg de méthamphétamine et de MDMA ainsi que 100 kg de produits servant à la fabrication de comprimés d'ecstasy.	GRC SQ United States Immigration and Customs Enforcement Services de police municipaux de Sainte-Adèle, de Saint-Jérôme, de Rivière-du-Nord, de Blainville, de Mirabel, de Thérèse-De Blainville, de Terrebonne et de Laval

Tableau 3 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite) - DROGUES

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
CHIMIE	Fabricants de drogues synthèses actifs dans un laboratoire clandestin de la région de Repentigny	Arrestations : 2 Perquisitions : 1 Saisies : Équipement servant à la production de drogues synthèses, 44 000 comprimés d'ecstasy, 35 kg de poudre en vrac pouvant produire près de 160 000 comprimés d'ecstasy, 83 000 comprimés de méthamphétamine, 32 kg de poudre en vrac pouvant produire 145 000 comprimés de méthamphétamine, 25 000 pilules ayant l'apparence de comprimés de Viagra, 31 000 pilules ayant l'apparence de comprimés de Cialis et de la kétamine.	GRC Service de police de Repentigny Santé Canada
CHORALE	Réseau de trafiquants de drogues dans un établissement de détention de Montréal et lié aux gangs de rue	Arrestations : 9 Perquisitions : 11 Saisies : 1 voiture, des cellulaires, 2 presses hydrauliques, des ordinateurs, 1 sac à dos qui servait au transport des marchandises illicites à la prison, 1 appareil pour coder les fausses cartes et un lot de fausses cartes de crédit.	SCMSP SQ
CLIENTÈLE	Trois cellules criminelles interreliées impliquées notamment dans le vol de métaux, de matériaux, d'appareils électroniques, d'outillages et de coffres-forts et la vente de stupéfiants dans les régions de Saint-Hyacinthe, de Montréal et des sites de sociétés d'État	Arrestations : 48 Perquisitions : 31 Saisies : 30 véhicules, 150 000 \$ CA, 114 kg de marijuana, 1 500 plants de marijuana et du matériel de culture, 135 kg de cannabis, 200 fioles de résine de cannabis, 2 kg de haschisch, 2 000 comprimés de drogues synthétiques, 100 grammes de crack, 5 armes de poing, 6 poings américains, Équipements spécialisés volés. Revenu Québec a également établi des cotisations en vertu des lois provinciales qui totalisent près de 100 000 \$.	SQ RQ Hydro-Québec

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
DÉCOIFFER	Réseau de trafiquants de drogues	Arrestations : 21 Perquisitions : 6 Saisies : 1 kg de cannabis en vrac et de 240 gr de cocaïne.	UMECO-A Timiskaming Police Force, PPO SQ
DEGRÉ	Réseau régional de trafiquants de drogues	Arrestations : 32 Saisies : 22 véhicules, différentes quantités de drogues dont 4 livres de marijuana en vrac et plus de 22 000 \$ CA en argent comptant. Revenu Québec a également délivré des ordonnances de blocage pour 5 immeubles et une cotisation de 1,2 million de dollars envers les deux têtes dirigeantes.	SQ Régie de police de Memphrémagog RQ
DÉPENDANT	Réseau de distribution de drogues sur une vaste échelle	Arrestations : 43 Perquisitions : 20 Saisies : 4 kg de cocaïne, 41 kg de marijuana en vrac, 3327 comprimés divers, 1744 boutures de marijuana, différentes drogues en quantité moindre ainsi que 203 845 \$ CA et 6 323 \$ US.	SQ PPO Service de police de Roussillon, de Longueuil et de Châteauguay.
DONJON	Trafiquants de drogues dures dans les rues et les bars de la ville de Lévis.	Arrestations : 38 Perquisitions : 21 Saisies : 6 véhicules, 38 170 \$, 815,26 g de cocaïne, 256,82 g de cannabis, 112,98 g de résine de cannabis, 1315 comprimés de speeds et d'ecstasy et 9 armes.	Service de police de Lévis SQ
DROGUET	Réseau de trafiquants de drogues associé principalement à la production de marijuana	Arrestations : 5 Perquisitions : 8 Saisies : 2395 plants de marijuana, 1 kg de marijuana en vrac et 4 armes.	UMECO-A SQ

Tableau 3 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite) - CRIMES ÉCONOMIQUES, FRAUDES ET VOLS D'IDENTITÉ

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
BASIQUE	Vaste réseau de piratage informatique en sol québécois qui contaminait environ 102 pays sur tous les continents	Arrestations : 17 Perquisitions : 17 Saisies : ordinateurs	SQ GRC
BÉQUILLE	Réseau spécialisé dans la fausse facturation, principalement dans le secteur de la construction	Arrestation : 27 Perquisitions : 39 Saisies : une trentaine d'ordinateurs, 478 580 \$ CA, 6 armes à feu, du matériel informatique et électronique et plusieurs documents dont des factures et de la comptabilité liées aux compagnies en cause. Revenu Québec a établi des cotisations totalisant plus de 7 M\$ (3 M en 2006 et 4 M en 2007).	SQ, RQ
CALEPIN	Réseau international de vols de véhicules	Arrestations : 52 Perquisitions : 30 Saisies : Mise à terme d'un commerce illégal de véhicules évalué à 20 M\$ annuellement. Ce dossier a également nécessité l'appui du Bureau d'assurance du Canada, du Groupement des assureurs automobiles, de la SAAQ et de RQ.	SQ RQ Services de police de Sherbrooke, de Sainte-Marie, de Memphrémagog, de Lévis, de Québec et de Bromont.
CAMBISTE	Organisation criminelle spécialisée dans le vol d'identité et la contrefaçon aux États-Unis et au Canada	Arrestation : 1 Perquisition : 1 Saisies : 40 715 \$ CA, 30 000 \$ en matériel informatique, 50 000 \$ en équipements de fabrication de cartes. Cette enquête a permis le démantèlement d'un des plus grands laboratoires au Canada de fabrication de cartes de débit, de crédit et de faux documents.	SQ GRC
DECATI	Réseau spécialisé dans le clonage de cartes bancaires actif au Québec avec ramifications hors province	Arrestations : 4 Perquisitions : 7 Saisies : 300 cartes blanches possédant un numéro de carte de paiement, 500 cartes blanches vierges, 6 terminaux de points de vente, 1 clavier de guichet automatique, 1 moule de fente de guichet automatique, minicaméras, 2 900 \$ CA, des véhicules de luxe et 500 pages d'inscriptions manuscrites.	SQ GRC

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
DECRET	Réseau de trafiquants spécialisé dans le vol des terminaux de points de vente et le vol des sommes dans les comptes des consommateurs.	Arrestations : 13 Saisies : 23 terminaux de points de vente et du matériel électronique pertinent à la modification.	SQ GRC
ANERGIE	Réseau de fraudeurs sévissant dans les grandes régions de Montréal et de Toronto, se spécialisant dans la fausse facturation de l'or impur et des bijoux	Arrestations : 12 Perquisitions : 32 Saisies : 110 kg en or saisis, d'une valeur de plus de 2 500 000 M\$, 131 000 \$ CAN, 4 500 \$ US, matériel informatique, 2 fours pour la fonte de l'or et 4 véhicules. Revenu Québec prévoit établir des cotisations totalisant 99 M\$.	SQ RQ
CHÂTEAU	Réseau de contrebande de cigarettes agissant dans les régions de Québec et de l'est de la province, avec à sa tête des membres en règle des Hells Angels	Arrestations : 16 Perquisitions : 45 Saisies : 5 705 cartons de cigarettes, 8 400 sacs de 200 cigarettes, 650 sacs de tabac en vrac de 200 g, 3 appareils de loterie vidéo illégaux, 105 000 \$ CA, 14 véhicules, 10 000 comprimés de méthamphétamine, 2 onces de cocaïne, 2 armes à feu, 15 ordinateurs, 59 cellulaires et 9 BlackBerry. La valeur marchande du tabac est évaluée à 872 300 \$ et les taxes provinciales éludées se chiffrent à 303 953 \$.	GRC ASFC SQ
CONQUÊTE	Organisation criminelle qui se livrait à la contrebande des produits du tabac à l'échelle interprovinciale	Arrestations : 18 Perquisitions : 23 Saisies : plus de 100 caisses de cigarettes illégales, 13 véhicules, 4 035 litres de cidre illégal, 136 appareils de loterie vidéo, 14 000 CD contrefaits. 474 849 \$ CA, 73 690 \$ US, 2 guichets automatiques et leur contenu (13 200 \$), 6 comptes bancaires pour un montant total de 574 399 \$, et le blocage d'une résidence d'une valeur évaluée à 6 M\$. RQ a établi des cotisations qui totalisent près de 1,9 M\$.	GRC SQ SPVM RQ

Tableau 3 : Exemples d'opérations policières conjointes ayant ciblé des réseaux criminels (suite) - CRIMES ÉCONOMIQUES, FRAUDES ET VOLS D'IDENTITÉ

Nom de l'opération	Cible	Résultats	Organisations engagées
DÉTECTION	Famille active en matière de contrebande de tabac et des drogues depuis 1990 et située dans un secteur considéré comme une plaque tournante dans la contrebande entre la frontière canadienne et états-unienne	Arrestations : 8 Perquisitions : 10 Saisies : 7 423 kg de tabac haché d'une valeur marchande de 2 226 900 \$ ainsi que 11 véhicules. De plus, 8 personnes devront répondre à des accusations à la Loi concernant l'impôt sur le tabac.	GRC SQ
DIAGRAMME - DIACODE	Réseaux de contrebande de tabac dans le secteur de Sherbrooke	Arrestations : 22 Perquisitions : 15 Saisies : 2607 cartons de cigarettes d'origine autochtone et sacs Ziploc de 200 cigarettes, 60 sacs de tabac en vrac de 200 g, 28 litres d'alcool américain, 1 véhicule, et 13 470 \$ en argent. La valeur marchande du tabac est évaluée à 158 820 \$ et les taxes provinciales éludées se chiffrent à 54 940 \$.	SQ GRC Service de police de Sherbrooke

Il arrive fréquemment que les réalisations de Revenu Québec en lien avec des projets policiers d'envergure se concrétisent sur plus d'un exercice financier. Il en a été ainsi en 2007-2008 dans les projets suivants qui ont tous été réalisés par les corps policiers au cours des exercices antérieurs : **Connexion** (SQ), **Palais** (SQ), **Piranha** (SQ, GRC), **Saigneur** (ERM Nord, Sûreté municipale de Mont-Tremblant), **Cherry report** (SQ), **Bluette** (SQ, MRC des Collines, PPO, SPVG, SPVM, GRC), **Conspiration** (CEFIF) et **Bonbonne** (SQ, GRC, Service de police de Saint-Jérôme). Ces réalisations, quoique subséquentes, sont importantes quand nous mesurons l'ensemble des impacts découlant des actions accomplies par l'ensemble des partenaires dans ces actions concertées.

Dans la même lignée, les Services correctionnels du Québec s'impliquent également dans la lutte contre le crime organisé en partenariat avec d'autres agences. Entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2008, ils ont collaboré aux demandes des corps policiers à la suite d'opérations policières d'envergure. Effectivement, 13 opérations policières ont nécessité la coordination de 203 admissions liées au crime organisé, démontrant un solide souci de partenariat et de gestion sécuritaire.

Produits de la criminalité

Lors des opérations policières visant à contrer le crime organisé, qu'elles soient menées de façon conjointe ou individuelle, les forces de l'ordre procèdent à des perquisitions et à des saisies en plus d'effectuer certaines arrestations. Les biens confisqués lors de ces opérations s'avèrent généralement des biens acquis par le fruit des profits de la criminalité, c'est-à-dire par l'entremise des gains amassés lors de la participation à des activités illégales.

Une fois confisqués, ces biens acquis illégalement sont pris en charge par le ministère de la Justice du Québec et reconvertis en argent selon leur valeur. Les recettes sont par la suite partagées, à la fin de chaque année financière, entre les différents organismes engagés dans la lutte contre le crime organisé. De façon générale, 50 % des sommes sont redistribuées aux corps de police ayant mené les opérations. Le reste est partagé à parts égales entre les organismes venant en aide aux victimes d'actes criminels et les organismes communautaires dont l'objet principal est la prévention de la criminalité. Au total, près de 65 millions de dollars ont été partagés entre les différents organismes depuis 1999. En 2007-2008, la somme nette à partager se chiffre à 9 537 274 \$, soit près de 20 % de plus par rapport à l'année précédente, la somme se chiffrant alors à près de 8 millions de dollars.

2.2 L'AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA (ASFC)

L'ASFC a la responsabilité de fournir des services frontaliers intégrés afin d'assurer la sécurité nationale et la sécurité publique du Canada, et ce, en gérant l'accès des personnes et des marchandises qui entrent et sortent du pays. Son implication dans la lutte contre le crime organisé, plus précisément en ce qui a trait à la criminalité transfrontalière, est primordiale. Tout d'abord, en contrôlant l'entrée au pays, l'ASFC tente d'identifier tout individu pouvant être associé à une menace terroriste potentielle, à des mouvements migratoires illégaux (traite et trafic de personnes) ou à de la criminalité organisée. Dans de tels cas, les visiteurs se verront refuser l'entrée au pays.

Par ailleurs, l'ASFC a comme mandat d'intercepter l'importation et l'exportation illégales de marchandises contrôlées et/ou prohibées, telles que les armes, l'alcool, les stupéfiants, la pornographie, le tabac et les produits de la criminalité. Ces saisies permettent bien souvent d'identifier ou d'associer des individus à des activités de contrebande organisée. Au cours de l'année 2007-2008, l'ASFC de la région du Québec a effectué plusieurs saisies. Le tableau suivant présente un bilan des saisies de certaines marchandises qui, habituellement, sont d'intérêt pour la lutte contre le crime organisé.

Tableau 4 : Saisies effectuées par l'ASFC en 2007-2008

Types de saisies		Nombre de saisies	Quantités saisies	Valeur marchande (\$) Approximative
Armes à feu	Prohibées	12	33	13 518
	Autorisation restreinte	15	73	34 614
	Non-restreinte	5	6	2 593
	Pièces d'armes	12	487	15 362
Armes prohibées		113	185	3 328
Boissons alcoolisées		346		54 945
Drogues	Amphétamine	12	790 doses + 0,5 kg	13 441
	Barbiturique	13	1441 doses	7 205
	Catha edulis (Khat)	256	1 789,35 kg	894 672
	Cocaïne	41	285,8 kg	35 726 794
	Crack	2	3,5 g	700
	Diapézam (Valium)	337	27 627 doses	82 879
	Éphédrine	14	3127 doses + 19,8 g	Non déterminée
	Ergométrine	1	1,2g	
	Feuilles de coca	111	18602,44 g	18 602
	Haschisch	27	2133,83 g	46 426
	Héroïne	4	7172,8 g	2 869 120
	Kétamine	1	3,75 doses	45
	LSD	2	80 doses	560
	MDA	1	1 dose	25
	MDMA (Ecstasy)	7	166 doses	5 810
	Marijuana	225	3936,44 g	78 728
	Méthamphétamine	5	13 doses + 888 g	111 260

Types de saisies		Nombre de saisies	Quantités saisies	Valeur marchande (\$) Approximative
Drogues	Morphine	7	17,73 g	7 996
	Opium	5	20 396 g	1 019 800
	PCP	2	10 doses	150
	Pâte de coca	4	222 g	2 220
	Permanganate de potassium	1	60 g	Non déterminée
	Pseudoéphédrine	3	34 doses + 28,62 g	Non déterminée
	Psilocybine	16	493 doses	7 397
	Rohypnol	4	1 dose + 409.75 g	8
	Stéroïdes	946	191 204 doses + 1350,68 g	498 665
	Autres drogues	612	58 530 doses + 4860 g	68 252
Pornographie		12	2018 objets (dont des DVD et des revues)	3 076
Produits de la criminalité		21	Argent comptant	1 525 671
Tabac		407		1 550 836

Enfin, il importe de préciser que l'AFSC maintient de nombreuses collaborations avec des organismes d'application de la loi, tant au Canada qu'à l'étranger, afin de contrer le plus efficacement possible les organisations criminelles et les menaces potentielles.

2.3 L'ÉCHANGE DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS

L'échange de renseignements s'avère un outil indispensable aux enquêtes criminelles et, de façon plus globale, à la lutte contre les activités des organisations criminelles. Conformément à ce principe, les corps de police du Québec ont démontré au cours des dernières années une volonté d'améliorer la mise en commun du renseignement afin d'augmenter l'efficacité de leurs efforts collectifs. À cet égard, ils se sont engagés dans un protocole d'échange sur le crime organisé, le projet MINERVE, permettant l'intégration du renseignement détenu par l'ensemble de la collectivité policière. Il s'agit d'un protocole d'entente visant à faire le partage de renseignements stratégiques entre les trois grands corps policiers au Québec. Le SPVM, la SQ et la GRC ont convenu d'échanger leurs renseignements sur les neuf principales

souches du crime organisé actives au Québec et de s'en répartir la vigie. Pour ce faire, ils sont soutenus par l'ensemble des corps de police qui leur acheminent leurs renseignements. Depuis 2005, tous les services de police du Québec participent à cet exercice de partage du renseignement.

Le protocole MINERVE apporte des bénéfices significatifs à la communauté québécoise du renseignement, puisqu'il optimise la collecte et la diffusion des renseignements entre les institutions qui y participent, mettant de l'avant une meilleure gestion des ressources déployées en matière de renseignement criminel. Les intervenants du système d'application de la loi reçoivent ainsi un renseignement concerté de divers services de police de façon continue. L'alimentation continue est rendue possible grâce, notamment, au SARC et à dix rencontres par année, rassemblant des partenaires policiers, publics et privés.

Le renseignement stratégique ainsi recueilli sert de base à la contribution québécoise aux évaluations nationales de la menace que constitue le crime organisé au pays, lesquelles sont sous la responsabilité du Service canadien du renseignement criminel (SCRC). À l'échelle provinciale, le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ) effectue par ailleurs le croisement des évaluations de menace des autres bureaux provinciaux de renseignements criminels afin d'extraire les renseignements d'intérêt pour le Québec.

Encadré 2 : Le Service du renseignement criminel du Québec (SRCQ)

Créé en 2001, le SRCQ a pour mandat de favoriser le partage sécuritaire du renseignement entre les intervenants concernés et d'assurer la collecte de l'information provenant d'organismes publics. À cet égard, la mise en commun du renseignement colligé par l'ensemble des corps policiers s'effectue par l'entremise du Système automatisé de renseignements sur la criminalité (SARC), qui constitue la principale base de données regroupant le renseignement criminel au Canada. Un comité de gouvernance national, dont fait partie le SRCQ, a vu le jour en juillet 2005 afin d'assurer une alimentation adéquate pour l'ensemble des corps policiers du pays.

Au cours de l'année 2007-2008, le SRCQ a travaillé à la publication de l'état de la situation sur le crime organisé au Québec en 2008. Ce rapport annuel inclut notamment des données relatives aux drogues illicites, aux gangs de rue et aux bandes de motards criminels actifs au Québec, de même que certains aspects relatifs au crime économique et au blanchiment d'argent en lien avec les groupes criminels. Par ailleurs, le SRCQ agit comme coordonnateur pour les cinq réunions du comité d'échange de renseignements portant sur les motards criminels.

Le SRCQ a également participé à l'élaboration d'un plan de collecte en matière d'armes à feu au Québec, incluant la coordination de la formation qui s'y rattache. Le service s'est également engagé à coordonner le colloque du SRCQ, qui incluait un atelier sur les gangs de rue. Dans la même lignée, cet organisme a préparé des conférences, des activités de formation ainsi qu'un inventaire des gangs de rue actifs au Québec. En collaboration avec le Service de police de Laval, le SRCQ a élaboré un plan de formation visant l'implantation d'un réseau d'agents d'information auprès des patrouilleurs. En association avec les coordonnateurs régionaux s'occupant de la thématique « Gangs de rue », des rencontres bisannuelles ont été établies pour favoriser l'échange, la communication et le partage des renseignements sur la problématique cible ainsi que le suivi au coordonnateur provincial.

En 2008-2009, le SRCQ compte étendre son programme de formation d'agents d'information auprès des patrouilleurs du Service de police de Trois-Rivières. De plus, divers ateliers annuels seront organisés avec des partenaires provinciaux pour discuter du phénomène des stupéfiants sur le territoire québécois. À l'instar des années précédentes, le SRCQ compte fermement continuer sa participation au développement du SARC national, un enjeu important en matière d'échange de renseignements sécuritaires.

La Sûreté du Québec s'implique également dans le partage des informations de nature criminelle. En effet, elle a identifié les éléments qui devraient se trouver dans un programme de formation axé sur le développement des compétences en analyse de renseignements criminels. Dans la même lignée, des séances de sensibilisation auprès de partenaires en renseignement sont prodiguées dans le but de rehausser la qualité des pratiques en production, analyse et échange de renseignements. Divers membres de l'EPRM se sont également impliqués en diffusant des connaissances liées aux motards criminels à un groupe d'analystes de la GRC lors de rencontres préparatoires à la constitution d'un bureau d'analyse en Colombie-Britannique. De façon plus ponctuelle, l'Association des courtiers et agents d'immeubles du Québec (ACAIQ), de concert avec la SQ, a établi un protocole d'échanges d'information concernant les serres intérieures. Finalement, la SQ entend optimiser son processus de communication entre ses responsables en économies souterraines, en matière d'alcool, de moralité et de tabac avec l'ensemble des patrouilleurs.

Au cours du dernier exercice, les Services correctionnels du Québec ont également été actifs en matière d'échange de renseignements criminels. Ils ont d'abord travaillé à élaborer un programme de formation diffusant des informations au sujet des gangs de rue et des motards criminels au nouveau personnel embauché au sein des services correctionnels. Ils ont aussi pris part à la production de bilans mensuels sur la présence des membres de bandes de motards criminels, qui s'ajoutent à la réalisation d'un bilan annuel sur la population carcérale liée à une organisation criminelle. Notons également que les services correctionnels se sont dotés d'une structure de renseignements sécuritaires et que leur contribution aux banques de données relatives au crime organisé se fait de façon soutenue.

L'échange de renseignements criminels s'avère également un recours indispensable pour la GRC, entre autres au sein de sa Stratégie nationale de lutte contre le crime organisé. En effet, pour lutter efficacement contre la croissance des groupes criminels et démanteler ou déstabiliser leur structure et leurs sous-groupes ou, encore, afin de prévenir leurs agissements, il est essentiel d'améliorer la coordination, la mise en commun et l'utilisation des renseignements criminels. Finalement, grâce à la banque de renseignements du SCRC, les activités de la GRC orienteront l'élaboration et la mise en œuvre de plans opérationnels tactiques axés sur les renseignements. Cette démarche devrait s'effectuer en collaboration avec d'autres services de police et organismes chargés de l'application de la loi.

En mars 2008, le ministère de la Sécurité publique a annoncé la création d'un groupe d'experts stratégiques en affaires policières afin de lutter plus efficacement contre le crime. Ce groupe est formé des directeurs de police de la SQ, du SPVM et du SPVQ ainsi que le directeur de l'ADPQ et du sous-ministre associé de la Direction générale des affaires policières, de la prévention et des services de sécurité du ministère de la Sécurité publique. Ce collectif donnera notamment des conseils relatifs aux stratégies à adopter pour lutter contre le crime. On y préconise la nécessité du partage de l'information, ainsi que des opérations conjointes qui regroupent diverses expertises provenant de milieux distincts, outils indispensables au succès des entreprises qui luttent contre le crime.

Une autre structure de renseignement importante qui s'attaque notamment à la criminalité transfrontalière est le Système de signalement en direct des délits économiques (Centre RECOL). Ce centre est l'aboutissement d'un partenariat intégré entre des organismes policiers internationaux, fédéraux et provinciaux, des organismes chargés de la réglementation, ainsi que des entreprises privées. Ce système agit comme base de données accessible en temps réel pour les acteurs concernés. On y trouve des informations en matière de fraude, de sensibilisation et de prévention des crimes économiques ainsi qu'un service de soutien.

Finalement, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) agit comme service de renseignement financier à l'échelle nationale. Bien qu'il soit indépendant de la police et des organismes gouvernementaux, le CANAFE recueille, analyse et communique des renseignements d'ordre financier sur les activités suspectes en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Par ses fonctions, il demeure un allié essentiel pour les organismes d'application de la loi partout au Canada.

2.4 LES PROGRAMMES D'ACTION

Au cours des dernières années, plusieurs programmes d'action ont été mis en place, tant à l'initiative des corps policiers qu'à celle du gouvernement, afin de prévenir et de lutter contre certaines formes d'activités liées au crime organisé. Parmi les programmes les plus importants, mentionnons la création de deux Programmes d'actions concertées pour contrer les économies souterraines (ACCES), un ciblant l'alcool et l'autre le tabac.

Le premier programme, créé en 1996, vise à lutter contre le commerce illégal des boissons alcooliques au Québec. Coordonné par le MSP, ACCES alcool allie les efforts des partenaires suivants : le ministère des Finances (MFQ), Revenu Québec (RQ), le ministère de la Justice (MJQ), la Sûreté du Québec (SQ), le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), l'ensemble des autres corps de police municipaux représentés par l'Association des directeurs de police du Québec (ADPQ), la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ), la Société des alcools du Québec (SAQ) et l'École nationale de police du Québec (ENPQ). Le Comité tactique ACCES alcool, présidé par le MSP, assure l'efficacité et l'efficience du programme.

S'ajoutant au premier programme ACCES, le programme ACCES tabac, créé en 2001, emprunte la formule de son prédécesseur par une approche fondée sur la concertation dans la lutte contre le commerce illégal du tabac au Québec. Coordonné par le MSP, le programme est encadré par un comité tactique formé des partenaires gouvernementaux et des services policiers suivants : le MFQ, RQ, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la SQ, le SPVM, l'ADPQ, l'Agence du Revenu du Canada (ARC), l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la GRC.

Dans ces deux programmes d'action, deux principaux types d'opérations sont menées, à savoir : des inspections systématiques et des enquêtes policières. En ce qui concerne ACCES alcool, plus de 7 700 inspections sont réalisées par les policiers dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool pour consommation sur place, et des enquêtes d'envergure variable sont menées afin de démanteler les réseaux illégaux de production et de distribution de boissons alcooliques. Au fil des ans, le programme a suscité une adhésion grandissante des services de police dont la participation a plus que doublé depuis sa mise en œuvre. Quant au taux d'infractions des titulaires de permis d'alcool aux lois sur les alcools, il est passé de 27 % à environ 12 % depuis 1996.

À la différence du programme ACCES alcool, les inspections systématiques menées dans le programme ACCES tabac sont effectuées par RQ, plutôt que par les corps de police. Le programme ACCES tabac favorise l'intégrité du régime fiscal québécois, prévient et détecte des infractions pénales et criminelles en plus de diminuer la concurrence déloyale. À la suite de l'octroi des budgets additionnels pour ce programme au printemps 2006, la SQ a mis en place la Division des enquêtes de contrebande (DEC), sous l'égide du Service des enquêtes sur le crime organisé (SECO). Au sein de la DEC, les enquêtes conjointes sont menées par deux équipes de projet (Montréal et Québec) et une équipe d'intervention (Montréal). À la suite des échanges avec les corps policiers, RQ a récupéré, pour l'année 2007-2008, 12,5 M\$ en vertu des lois provinciales, près de 900 000 \$ pour la taxe sur les produits et services et un total de 5,4 M\$ en vertu de diverses amendes.

Dans une perspective plus récente, le Comité de lutte aux crimes économiques et financiers à incidence fiscale, qui s'inscrit dans le Plan d'action pour lutter contre l'évasion fiscale du gouvernement du Québec, a été créé en 2004 en vue d'assurer une meilleure coordination des efforts menant à la répression de ce type de crime. Le comité regroupe des représentants des entités visées par ce problème, à savoir : la SQ, RQ, le MFQ, le MSP, le DPCP, ainsi que l'Autorité des marchés financiers (AMF). Conformément à ce comité, une unité d'enquête a été créée pour détecter et réprimer tous les types de crimes associés aux obligations fiscales. Ce mandat passe essentiellement par la poursuite d'enquêtes criminelles, pénales et administratives en matière de produits de la criminalité, ainsi que par l'utilisation des dispositions de différentes lois pour cotiser, saisir, bloquer et confisquer les biens et les avoirs liés à des activités criminelles. Lors de l'annonce du budget de mai 2007 par le ministère des Finances, le comité a procédé à l'examen des entreprises de services financiers afin d'évaluer la nécessité de les encadrer. Le comité a également poursuivi ses travaux visant à établir un portrait global de la criminalité économique et financière au Québec.

En 2007, un plan de réponse visant à contrer le phénomène des fraudes par cartes de paiement à l'aide de terminaux de points de vente utilisés dans les commerces a été instauré et a permis la saisie de terminaux douteux et trafiqués. Le Service de police de Longueuil, la GRC, la SQ, le SPVM, le Service de police de Laval, le Service de police de Terrebonne, le Service de police de Repentigny, la Régie intermunicipale de police de Roussillon ainsi qu'un partenaire du secteur privé, Interac, ont participé au projet TERMINAL. Ce dernier comporte un volet de sensibilisation auprès des commerces susceptibles d'être victimes de ce type de fraude émergente.

Finalement, en ce qui concerne les autres programmes d'action d'importance, mentionnons le Programme CISAILLE, implanté en 1999 par la SQ et visant principalement à lutter contre la culture du cannabis au Québec. Ce programme continue d'évoluer au fil des ans afin de s'adapter aux changements de pratique des groupes criminels en matière de culture de marijuana. Des efforts soutenus sont déployés afin d'assurer la pertinence, l'impact social et le bon fonctionnement du programme. Dans cette optique, le Projet BOUTURE a été lancé en 2002 dans le cadre du Programme CISAILLE. Le Projet BOUTURE a pour objectif de localiser et de détruire les plants de cannabis avant qu'ils soient transplantés sur les terrains agricoles et forestiers.

Mentionnons également le *Projet NOCTURNE : pour votre sécurité dans les bars* qui a été implanté en 2002 par le MSP et qui vise entre autres à réduire les gestes d'intimidation et autres problèmes de nature criminelle dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool. NOCTURNE est désormais reconnu comme le principal programme de prévention de la criminalité dans les bars, tant dans le milieu policier que dans l'industrie. En 2008-2009, la mise sur pied d'un comité consultatif formé de membres de la Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec, de policiers, ainsi que des représentants du ministère de la Sécurité publique est prévue afin de dégager les stratégies à privilégier dans le but de renforcer le programme.

Tous ces programmes mis en place au cours des dernières années se sont poursuivis en 2007-2008. Le tableau qui suit présente les faits saillants pour cette période.

Tableau 5 : Bilan des principaux programmes d'action auxquels participent les membres du CELCO.

Nom du programme	Cible	Résultats
ACCES alcool	Lutter contre le commerce illégal des boissons alcooliques. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins).	Les corps de police ont réalisé des enquêtes ainsi que 7 708 inspections systématiques. Ces opérations ont permis la saisie de plus de 30 000 litres de boissons alcooliques en 2007-2008.
ACCES tabac	Lutter contre le commerce illégal du tabac. (Ce programme comporte un volet d'enquête dont l'objectif est de détecter et de démanteler les réseaux de producteurs et de distributeurs clandestins).	Au cours de 2007-2008, les enquêtes de la SQ et du SPVM ont permis la saisie de 17 227 cartouches de cigarettes, de 132 938 sacs Ziploc de 200 cigarettes, de 13 865 kg de tabac en vrac et de 3244 sacs de 200 g de tabac en vrac ensaché, et de 883 155 \$ en argent. La valeur marchande des produits du tabac saisis s'élève à 13 299 160 \$.
Crimes économiques et financiers à incidence fiscale	Lutter contre les crimes économiques et financiers à incidence fiscale.	Durant l'année 2007-2008, l'unité d'enquête a notamment visé une fraude d'envergure dans le secteur des métaux précieux (projet ANERGIE).

Nom du programme	Cible	Résultats
CISAILLE et BOUTURE	Discuter avec les acteurs concernés des phénomènes de production et de consommation de marijuana; enquêter les organisations criminelles qui contrôlent les productions de marijuana sur le territoire québécois et agir sur l'élimination des plants; informer et sensibiliser le public à ce phénomène; établir une concertation avec les organismes touchés.	Pour 2007-2008, la SQ, avec l'aide de ses partenaires des services de police municipaux, a traité 2 608 dossiers, pour des saisies totalisant 781 652 plants et 8 786 kg de marijuana. Dans 25 % des dossiers, une ou des personnes ont été arrêtées.
NOCTURNE	Lutter contre les problèmes posés par la criminalité dans les établissements titulaires d'un permis d'alcool et par la présence d'organisations criminelles au sein de ces établissements.	En 2007-2008, le Projet <i>NOCTURNE : pour votre sécurité dans les bars</i> a été implanté dans 3 territoires supplémentaires, pour un total de 36. Conformément à ce projet 579 bars ont été visités. De plus, 4 145 visites de courtoisie ont été menées durant l'année. En outre, les policiers sont intervenus à 559 reprises et ont signalé à 328 reprises la présence de membres du crime organisé, 240 indices de consommation ou de ventes de stupéfiants ont été détectés et des renseignements criminels ont été obtenus à 171 reprises.
TERMINAL	Contrer le phénomène des fraudes par cartes de paiement à l'aide de terminaux de points de vente utilisés dans les commerces. Informer et sensibiliser les citoyens et les commerçants à ce type de criminalité émergente.	En 2007-2008, 3 319 visites ont été effectuées dans le cadre de ce programme. Ces visites ont généré 62 enquêtes qui ont mené à 3 arrestations et à la saisie de 16 terminaux.

3. LA RECHERCHE ET L'ANALYSE

La recherche de solutions spécifiques au phénomène du crime organisé représente un défi de taille pour les gouvernements et les organismes chargés de l'administration de la justice. Dans cette perspective, et dans le but d'être efficaces et adéquates, les mesures proposées doivent être adaptées au problème et elles nécessitent généralement une analyse approfondie de celui-ci afin de bien comprendre ses enjeux et ses principales caractéristiques. Souvent fastidieux, ce processus requiert la collaboration de plusieurs partenaires susceptibles d'apporter divers éléments d'information permettant de dresser un portrait exhaustif du problème, tant en matière de recherches, d'analyses stratégiques que d'évaluations de la menace.

3.1 LES RECHERCHES

Afin de parfaire les connaissances dont nous disposons sur le crime organisé et, plus particulièrement, sur les stratégies permettant de lutter efficacement contre celui-ci, le MSP a participé à la production de quelques études portant sur des sujets d'actualité ou de plus grande visibilité. C'est ainsi que la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité (DPLC) du MSP, conjointement avec le titulaire de la Chaire de recherche du Canada en sécurité, identité et technologie, a produit des recherches sur la cybercriminalité. Portant sur la définition, les formes et l'ampleur des phénomènes, les documents traitent également des initiatives législatives et préventives qui visent à contrecarrer ces menaces. Les groupes criminels organisés utilisent de plus en plus ces moyens technologiques pour mener à terme des projets illicites.

Le MSP a également participé à la publication de rapports sur les délits informatiques envers les entreprises. Les logiciels espions touchant les PME et les grandes entreprises peuvent attaquer des banques de données sensibles et peuvent de ce fait rapporter des sommes importantes. Les organisations criminelles seraient davantage impliquées dans ce type d'activité et feraient appel à des spécialistes informatiques corrompus pour les appuyer dans leurs démarches.

De plus en plus, les organismes d'application de la loi ainsi que les ministères et organismes ont recours à des partenaires universitaires pour effectuer des travaux de recherche et d'analyse. Dans la lutte contre le vol d'identité, la DPLC, en collaboration avec un professeur de l'École de criminologie, a élaboré le questionnaire pour le premier sondage québécois sur le vol d'identité et la cybercriminalité. Les résultats de cette étude démontrent que la population québécoise n'est pas toujours au fait d'une situation où elle serait victime d'un vol d'identité. À l'heure actuelle, le clonage de cartes de débit et de crédit représente un problème préoccupant en matière d'acquisition illégale des données identitaires. Activité reconnue comme profitable pour les organisations criminelles, le vol d'identité représente une nouvelle priorité nécessitant une approche collective et normalisée de la part des acteurs pour y faire face efficacement.

La DPLC a également mené une recherche avec la collaboration de plusieurs partenaires en vue d'améliorer les connaissances sur la mesure du crime organisé, dont les gangs de rue.

3.2 LES ANALYSES STRATÉGIQUES

En matière d'analyses stratégiques, la SQ s'est de nouveau engagée dans la réalisation de plusieurs profils criminels de membres des Hells Angels selon un modèle qu'elle a conçu et qui a été reconnu comme « meilleure pratique » par le SCRC. Les profils en question sont accessibles dans le SARC pour l'ensemble de la collectivité policière. Une démarche similaire a également été retenue au sujet de certains membres du crime organisé de souche est-européenne.

De plus, la SQ s'est également employée à réaliser certaines analyses stratégiques ciblant des secteurs d'activités criminelles spécifiques. Par exemple, dans la lutte contre la contrebande de tabac, la SQ a collaboré avec le SPVM et la GRC afin de produire des documents viables sur cette situation. Les analystes criminels au service de la SQ ont également produit un recueil de phénomènes criminels constatés ou appréhendés dans un avenir rapproché. À l'instar du SPVM, la SQ a rédigé un plan de collecte sur les armes à feu, les munitions et les explosifs pour le Québec, en soutien à l'unité mixte d'enquête.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le SRCQ a produit son état de situation annuel sur le crime organisé au Québec, un rapport conceptualisant l'impact du crime organisé sur la société québécoise. Ce rapport stratégique permet de cibler l'ampleur de différents marchés criminels sur nos territoires, les rôles que tiennent les organisations criminelles, en plus de traiter de dossiers spéciaux qui ont marqué l'année.

En lien avec le rapport sommaire englobant l'ensemble des activités des groupes criminels du Québec, un rapport d'analyse stratégique en renseignement criminel portant sur la problématique du vol d'identité a été produit par le SRCQ. Cet état de situation s'inscrit dans une démarche plus que pertinente pour la contribution au développement de mesures de lutte et de renseignements relativement à ce phénomène criminel en expansion.

Des rapports stratégiques à incidence nationale, tels que le rapport annuel sur le crime organisé au Canada produit par le SCRC, peuvent également être utilisés pour améliorer la portée des analyses québécoises. Pour l'année 2007, le SCRC a abordé dans son rapport public la dynamique et les méthodes du crime organisé, les répercussions socioéconomiques qui en découlent et les divers marchés criminels actifs au Canada. De plus, un dossier spécial présente l'incidence du marché illicite des armes à feu et permet de se situer dans un contexte géographique provincial.

3.3 LES ÉVALUATIONS DE LA MENACE

À partir des renseignements obtenus dans le protocole MINERVE, les trois grandes organisations policières du Québec (SQ, GRC, SPVM), en collaboration avec le SRCQ, procèdent annuellement à la production d'un rapport d'analyse stratégique sur l'état de la situation du crime organisé au Québec, offrant ainsi un soutien à la prise de décision en matière de lutte contre ce phénomène. Ce rapport fait également office de contribution québécoise aux évaluations

intégrées de la menace nationale liée au crime organisé et aux crimes graves, coordonnées par le SCRC, ses bureaux provinciaux et le SRCQ.

Par ailleurs, conformément à ce que prévoit le Plan provincial de lutte contre l'intimidation des intervenants du système judiciaire (PLI), des efforts continus ont été déployés afin de soutenir des membres provenant de divers organismes associés au réseau de l'appareil judiciaire qui pourraient subir un préjudice par rapport à un geste d'intimidation ou de violence. Ce plan répond aux préoccupations de la population et des organismes de sécurité publique, au regard de la déstabilisation de l'ordre social engendré par les groupes criminels. À l'intérieur de ce plan, rappelons qu'un comité regroupant divers partenaires (SQ, SPVM, ADPQ, MSP, GRC et Service correctionnel du Canada) avait été mis en place avec pour mandat, notamment, de détecter et d'évaluer toute forme d'intimidation ou de menace envers les officiers de justice.

Au cours de la dernière année, la SQ a conçu une base de données permettant la compilation des données relatives au PLI. Cet outil favorise ainsi la recension de tous les événements d'intimidation sur le territoire québécois et permet de dégager un portrait national du phénomène. Un groupe d'analystes en renseignements criminels, composé de membres du SPVM, de la GRC, de la SQ, du SRCQ et des SCQ, est également chargé de produire des rapports annuels sur l'évaluation de la menace. Ainsi, depuis mars 2007, plus de 240 événements d'intimidation ont été signalés, dont près de 75 % se situeraient dans les établissements correctionnels du Québec seulement. Selon les évaluations du SRCQ, l'intimidation envers des agents de la justice semble notamment pratiquée par les bandes de motards criminels et les gangs de rue.

Pour ce qui est des activités d'analyse des risques du crime organisé, le SPVM a effectué une analyse de vulnérabilité des jeunes par rapport aux gangs de rue dans un secteur clé de l'île de Montréal. De plus, une étude d'analyse de réseau a été effectuée afin de cibler les membres pivots de ces organisations criminelles. Le SPVM a également travaillé sur une grille de classification des gangs de rue.

Le SPVM a également constitué une base de données afin de mieux contrôler la circulation des armes à feu sur son territoire. Les données ainsi recueillies lui permettront de dresser un portrait plus précis de l'utilisation des armes à feu. Concrètement, en 2007, 1 357 armes ont été recouvrées, dont 741 sont en lien avec une infraction criminelle. Dans l'ensemble, 171 armes à feu ont été récupérées dans les mains de gangs de rue.

En tant que services de renseignements criminels, le SCRC et le SRCQ doivent évaluer précisément la menace du crime organisé. La communauté canadienne du renseignement a, en 2007, recensé près de 950 groupes actifs dans la criminalité organisée, par opposition à 800 en 2006. Toutefois, la hausse de près de 20 % semble refléter une déclaration accrue ainsi qu'une augmentation des efforts et des ressources octroyés pour la lutte contre le crime organisé. La communauté québécoise du renseignement a, quant à elle, évalué le nombre de groupes criminels actifs au Québec à plus de 300. Le SCRC et le SRCQ travaillent actuellement sur un projet commun quant à une échelle de primauté des préjudices. Finalement, et à plus long terme, il sera possible d'étudier les relations et la complémentarité des groupes criminels.

4. LES OUTILS LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES

Au cours des trois dernières décennies, le crime organisé a fait, partout dans le monde, l'objet de nombreuses mesures législatives et de recherches scientifiques. Au Canada et au Québec, on a procédé au cours des dernières années à l'adoption de dispositions relativement à ce sujet. Devant la complexité du problème du crime organisé, il s'avère fondamental de se doter d'outils législatifs et réglementaires visant à le réprimer avec efficacité.

4.1 BREF RAPPEL DES LOIS CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ

Au Québec, les organismes d'application de la loi disposent maintenant d'un ensemble de mesures législatives et réglementaires leur permettant d'exercer une pression considérable sur les organisations criminelles ou sur toute autre forme d'association de criminels empreinte des caractéristiques du crime organisé, lesquelles s'adonnent généralement de façon quotidienne à des activités illégales.

En raison, notamment, de la violence des gangs de motards criminels, de la plus grande visibilité des gangs de rue, de la propension du vol d'identité, ainsi que du danger engendré par les armes à feu dans des lieux publics, une série d'outils législatifs a été proposée pour répondre, en majeure partie, à des problématiques liées au crime organisé. Ainsi, au Québec, la naissance du projet de loi Anastasia, concernant un contrôle plus serré en matière d'armes à feu, ou encore le projet de loi n° 11 qui traite de la confiscation de biens provenant d'activités illégales, sont des exemples biens concrets de réponses adaptées aux problématiques criminelles.

Tableau 6 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada

1996	• Dépôt et adoption du projet de loi n° 61 (L.Q. 1996, c. 64) sur les produits de la criminalité. • Dépôt et adoption du projet de loi C-13 (L.C. 1996, c. 15) sur la protection des témoins.
1997	• Dépôt et adoption du projet de loi n° 125 (L.Q. 1997, c. 51) traitant entre autres des repaires fortifiés, du contrôle des permis d'alcool et des explosifs. • Dépôt et adoption du projet de loi n° 165 (L.Q. 1997, c. 86) donnant un accès partiel aux renseignements fiscaux pour combattre le crime organisé. • Dépôt et adoption du projet de loi C-95 (L.C. 1997, c. 23) première loi dite « antigang ». • Dépôt du projet de loi C-3 sur l'identification par les empreintes génétiques, permettant le prélèvement des échantillons biologiques de délinquants et servant aux policiers lors d'enquêtes portant sur des crimes graves.
1999	• Modification de la Loi sur le ministère de la Justice du Québec en ce qui concerne la redistribution des produits de la criminalité.

Tableau 6 : Historique des projets de loi contribuant à la lutte contre le crime organisé adoptés au Québec et au Canada (suite)

2000	• Dépôt, par le sous-comité sur le crime organisé du Comité permanent de la justice et des droits de la personne, d'un rapport intitulé « Lutter contre le crime organisé » (recommandations relatives à la loi antigang). • Dépôt et adoption du projet de loi C-22 (L.C. 1998, c. 17) sur le recyclage des produits de la criminalité. • Adoption du projet de loi C-3 (L.C. 2000, c. 37 et c. 60) : Loi sur l'identification par les empreintes génétiques.
2001	• Dépôt et adoption du projet de loi C-24 (L.C. 2001, c. 32) - deuxième loi dite « antigang ». • Dépôt et adoption du projet de loi C-36 (L.C. 2001, c. 41) - Loi antiterroriste.
2002	• Adoption du projet de loi n° 14 (L.Q. 2002, c. 5) sur l'élargissement de l'accès aux renseignements fiscaux pour combattre le crime organisé. • Dépôt du projet de loi n° 89 sur le système correctionnel du Québec.
2004	• Entrée en vigueur du projet de loi C-13 sur les fraudes sur les marchés financiers et l'obtention d'éléments de preuve. • Entrée en vigueur du projet de loi n° 72 : Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières et d'autres dispositions législatives. • Dépôt du projet de loi C-13 sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale.
2005	• Entrée en vigueur du projet de loi C-53 : Produits de la criminalité (L.C. 2005, c. 44). • Entrée en vigueur du projet de loi C-49 : Traite des personnes (L.C. 2005, c. 43). • Entrée en vigueur partielle du projet de loi C-13 : Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et Loi sur la défense nationale. (L.C. 2005, c. 25). • Déplacement de la méthamphétamine de l'annexe III à l'annexe I de la Loi réglementant les drogues et autres substances, augmentant ainsi la durée des peines maximales pour la possession, le trafic, l'importation et l'exportation. • Modification du Règlement sur les précurseurs pour le renforcement des contrôles internes liés aux précurseurs vendus au Canada. Six nouvelles substances sont ajoutées à la liste des précurseurs de catégorie A. Quatre de ceux-ci sont maintenant contrôlés et assujettis à des autorisations de distribution.
2006	• Dépôt et adoption du projet de loi C-25 (L.C. 2006, c. 12) sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes. • Dépôt du projet de loi n° 36 sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales. • Dépôt du projet de loi C-10 : Loi modifiant le Code criminel (peines minimales pour les infractions mettant en jeu des armes à feu) et une autre loi en conséquence. • Dépôt du projet de loi C-9 sur la modification du Code criminel en matière d'emprisonnement avec sursis. • Dépôt du projet de loi C-18 sur la modification de certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques. • Dépôt du projet de loi C-35 sur la modification du Code criminel (renversement du fardeau de la preuve relativement à la mise en liberté en cas d'infraction mettant en jeu une arme à feu). • Dépôt du projet de loi C-19 modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence.

2007	• Dépôt et adoption du projet de loi n° 11 (L.Q. 2007, c. 34) : Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales. • Entrée en vigueur de la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales. • Entrée en vigueur du projet de loi n° 89 (L.Q. 2002, c.24) Loi sur le système correctionnel. • Entrée en vigueur du projet de loi C-18 : Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques (L.C. 2007, c. 22). • Entrée en vigueur du projet de loi C-9 : Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis). • Dépôt du projet de loi C-27 modifiant le Code criminel (vol d'identité et inconduites connexes). • Dépôt du projet de loi C-2 concernant la lutte contre les crimes violents. • Dépôt du projet de loi C-25 sur la modification de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). • Dépôt du projet de loi n° 9 (Anastasia) sur la protection des personnes et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports. • Dépôt et adoption du projet de loi C-59 (L.C. 2007, c. 28) : Loi modifiant le Code criminel (enregistrement non autorisé d'un film). • Dépôt et adoption du projet de loi C-48 (L.C. 2007, c. 13) : Loi modifiant le Code criminel en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. • Dépôt du projet de loi C-299 concernant la modification du Code criminel (obtention de renseignements identificateurs par fraude ou par un faux semblant).
2008	• Entrée en vigueur du projet de loi C-2 concernant la lutte contre les crimes violents: Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (L.C. 2008, c. 6). • Entrée en vigueur le 1^{er} septembre du projet de loi n° 9 (Anastasia): Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la loi sur la sécurité dans les sports.

4.2 LES PROJETS DE LOI QUI ONT RETENU L'ATTENTION EN 2007-2008

• Projet de loi n°9 (Anastasia) : Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports

Présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 2007, ce projet de loi vise principalement les armes à feu à autorisation restreinte et les armes à feu prohibées, afin d'augmenter la sécurité de la population québécoise. D'abord, on y prohibe la circulation de toute arme à feu sur le site d'institutions désignées ainsi qu'à bord des transports publics et scolaires. Ensuite, le projet de loi rendra obligatoire le signalement aux corps de police de toute personne qui circule sur le site d'une institution désignée avec une arme à feu, de même que toute personne admise dans un établissement hospitalier ou un CLSC qui a été blessée par un projectile d'arme à feu. Cette mesure favorisera et facilitera le signalement des personnes dont le comportement fait craindre qu'elles puissent compromettre la sécurité publique avec des armes à feu.

• Entrée en vigueur du projet de loi C-9 : Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis) (L.C. 2007 c.12)

Présenté à la Chambre des communes le 4 mai 2006, ce projet de loi modifie le Code criminel en ce qui a trait à l'emprisonnement avec sursis. Les individus ayant commis des infractions constituant des sévices graves à la personne ou ayant commis des infractions liées au crime organisé ou des actes de terrorisme, poursuivis par mise en accusation et passi-

ble d'une peine d'emprisonnement maximale de dix ou plus, ne peuvent plus faire l'objet d'un emprisonnement avec sursis. Ce projet de loi est en vigueur depuis le 31 mai 2007.

. *Projet de loi n°11 : Loi sur la confiscation, l'administration et l'affectation des produits et instruments d'activités illégales*

Présenté à l'Assemblée nationale le 15 juin 2007, ce projet de loi instaure un nouveau régime de confiscation des biens provenant d'activités illégales ou utilisés dans l'exercice de telles activités. Ainsi, un tribunal pourrait ordonner la confiscation d'un bien si ce dernier est en lien avec une activité illégale, même si le titulaire du bien en détient les droits. La présente loi pourvoit aussi à l'administration de ce bien saisi, bloqué ou confisqué à des fins socialement utiles, notamment l'aide aux victimes d'actes criminels et la prévention, la détection ou la répression de la criminalité. Ce projet de loi est partiellement entré en vigueur le 14 décembre 2007, notamment en ce qui a trait à la confiscation des biens.

. *Projet de loi C-18 : Loi modifiant certaines lois en matière d'identification par les empreintes génétiques (L.C. 2007, c. 22)*

Présenté à la Chambre des communes le 8 juin 2006, ce projet de loi a été élaboré afin de faciliter l'application de la Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur l'identification par les empreintes génétiques et la Loi sur la défense nationale (L.C. 2005, c.25), dont seulement quelques articles sont entrés en vigueur. Le projet de loi C-18 majore la liste des infractions pour lesquelles une ordonnance de prélèvement d'ADN peut être rendue. De plus, le projet précise qu'une personne peut faire l'objet d'un mandat d'arrestation si elle ne se présente pas pour un échantillonnage d'ADN. En outre, la banque nationale de données génétiques sera augmentée en vertu de l'accroissement du nombre d'infractions qui autorisent la saisie des substances corporelles. Ce projet de loi est en vigueur depuis le 22 juin 2007.

. *Dépôt du projet de loi C-27 : Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et conduites connexes)*

Présenté à la Chambre des communes le 21 novembre 2007, le projet de loi C-27 vise la lutte contre le vol d'identité. Il crée un nombre d'infractions relatives à la préparation plutôt qu'à la perpétration du délit. Ainsi, l'obtention et la possession de renseignements dans l'intention de les utiliser de façon trompeuse, le trafic de renseignements relatifs à l'identité à des fins criminelles ainsi que la possession ou le trafic illégal de documents d'identité délivrés par le gouvernement seraient des infractions punissables d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Présenté le 16 octobre 2007 et traitant de l'obtention de renseignements identificateurs par fraude ou par un faux semblant, le projet de loi C-27 vise une amélioration du projet de loi C-299. Ce dernier traitait d'une partie du problème, tandis que la Loi modifiant le Code criminel (vol d'identité et conduites connexes) constitue une approche plus globale, ciblant avant tout les étapes préparatoires du vol d'identité.

. *Dépôt du projet de loi C-25 : Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA)*

Présenté à la Chambre des communes le 19 novembre 2007, le projet de loi C-25 entraîne un durcissement des dispositions légales de la LSJPA. De façon générale, le projet de loi vise à durcir les dispositions de la LSJPA relatives à la détention avant le procès et à la détermination de la peine. Ainsi, le présent projet de loi élargit la possibilité de détenir avant le procès un adolescent qui représente un danger pour la communauté ou qui enfreint ses conditions de mise en liberté. De plus, il ajoute deux aspects aux principes de

détermination de la peine de la LSJPA, soit la dénonciation et la dissuasion. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2003.

. *Entrée en vigueur du projet de loi C-48 : Loi modifiant le Code criminel en vue de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la Corruption (L.C. 2007, c. 13)*

Présenté à la Chambre des communes le 22 mars 2007, le projet de loi C-48 apporte des précisions techniques aux dispositions du Code criminel concernant la corruption. Afin de rendre le Code criminel conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption, des modifications ont eu lieu en ce qui a trait à la confiscation des biens utilisés pour commettre des infractions prévues par la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers. La définition du terme « fonctionnaire » a également été modifiée afin que les infractions de corruption puissent inclure une personne élue pour remplir une fonction publique et non plus seulement une personne nommée. Finalement, les dispositions existantes sur la corruption sont modifiées pour clarifier le fait qu'un acte de corruption peut être commis de manière directe ou indirecte, et qu'il n'est pas nécessaire que la personne qui commet l'acte de corruption en retire des avantages. Le projet de loi est entré en vigueur le 31 mai 2007 et, par la suite, le Canada a ratifié la convention le 2 octobre 2007.

. *Entrée en vigueur du projet de loi C-59 : Loi modifiant le Code criminel (enregistrement non autorisé d'un film) (L.C. 2007, c.28)*

Présenté à la Chambre des communes le premier juin 2007, le projet de loi C-59 s'attaque à l'enregistrement illégal de films dans les salles de cinéma. Pour ce faire, l'enregistrement à des fins personnelles est punissable d'un emprisonnement maximal de deux ans tandis que l'enregistrement à des fins commerciales dans un cinéma est punissable d'un emprisonnement maximal de cinq ans. Le projet de loi prévoit également la confiscation des appareils utilisés pour commettre l'infraction. Auparavant, l'enregistrement illégal de films dans les salles de cinéma était traité en vertu de la Loi sur le droit d'auteur. Selon cette dernière, seul l'enregistrement à des fins commerciales pouvait permettre un recours criminel. Il était alors très difficile de prouver qu'une personne n'enregistrait pas le film à des fins personnelles, sans mentionner le fait que le recours criminel de la loi ne semblait pas avoir une force dissuasive. Le projet de loi C-59, qui tente donc de combler cette lacune, est entré en vigueur le 22 juin 2007.

. *Entrée en vigueur du projet de loi C-2 : Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (L.C. 2008, c.6)*

Présenté à la Chambre des communes le 18 octobre 2007, le projet de loi C-2 est aussi connu sous le titre abrégé de « Loi sur la lutte contre les crimes violents ». Ce projet de loi combine cinq projets de loi distincts qui créent, entre autres, un durcissement des peines prévues par le Code criminel et la création de nouvelles peines. Ainsi, deux nouvelles infractions visant les armes à feu prévoient le rehaussement des peines minimales d'emprisonnement pour les infractions graves impliquant des armes à feu. Des dispositions sont également prévues concernant le renversement du fardeau de la preuve du régime de remise en liberté sous caution pour les personnes accusées d'infractions graves impliquant des armes réglementées. Il sera également plus facile de déterminer si quelqu'un est un délinquant dangereux, en plus de pourvoir des peines et une surveillance plus sévères en vue d'empêcher la récidive. De nouveaux moyens sont mis en place pour détecter des cas de conduite avec facultés affaiblies par l'effet d'une drogue et d'enquêter sur ceux-ci en

plus d'augmenter la durée des peines minimales prévues pour la conduite avec capacités affaiblies. Finalement, le projet de loi C-2 modifie à la hausse l'âge légal prévu pour le consentement à une activité sexuelle, passant de 14 ans à 16 ans, offrant ainsi une meilleure protection pour les jeunes contre les prédateurs sexuels et les proxénètes. L'entrée en vigueur de la Loi sur la lutte contre les crimes violents s'est faite en deux temps, soit le 1^{er} mai 2008 et le 2 juillet 2008.

4.3 LES CONVENTIONS ET PROTOCOLES INTERNATIONAUX

Dans la mesure où les activités criminelles menées par la grande criminalité organisée transnationale s'effectuent à un rythme aussi accéléré, sinon plus, que la mondialisation des échanges elle-même, il est devenu impératif pour les pays formant la communauté internationale de se doter d'instruments et de cadres communs d'action. Dans cette optique, plusieurs pays, dont le Canada, se sont engagés à respecter certaines lignes de conduite, notamment en adhérant à des conventions et à des protocoles internationaux relatifs aux problèmes engendrés par le crime organisé. Le tableau qui suit présente différents protocoles et ententes internationaux relatifs à la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, le blanchiment d'argent ainsi que la corruption. Ces instruments renferment des dispositions relatives à la prévention et à la répression.

Tableau 7 : Protocole et ententes internationaux relatifs à la lutte contre le crime organisé, au terrorisme, au blanchiment d'argent et la corruption

2000	Adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles qui s'y rattachent. Ces derniers traitent de la traite des personnes, du trafic illicite des migrants ainsi que du trafic illicite des armes à feu.
2001	Ratification par le Canada, en tant que pays non membre de l'organisation de l'Union européenne, de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe.
2002	Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de deux protocoles facultatifs portant sur le trafic illicite de migrants et la traite des personnes.
2003	- Entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. - Adoption de la Convention des Nations Unies en matière de corruption.
2004	- Entrée en vigueur de la Convention sur la cybercriminalité du Conseil de l'Europe. Cette entente a pour objet, entre autres, d'obliger les États signataires à prévoir dans leurs lois des infractions et des sanctions pour certaines formes de cybercrimes. - Entrée en vigueur du Protocole des Nations Unies concernant le trafic illicite des migrants.
2005	- Entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies en matière de corruption. Cette entente a pour objet de promouvoir et de renforcer les mesures visant à prévenir et à combattre la corruption de manière plus efficace. - Entrée en vigueur du Protocole des Nations Unies concernant le trafic illicite des armes à feu - Présentation d'une loi modèle en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et le Fonds monétaire international (FMI).
2007	Ratification par le Canada de la Convention des Nations Unies matière de corruption.

5. LES COMMUNICATIONS ET LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

Informar les citoyens sur les formes et l'ampleur que prend le crime organisé ainsi que sur les mesures adoptées pour en ralentir le développement et en atténuer les effets constitue un moyen incontournable de lutte contre le crime organisé. Dans une perspective de conscientisation et de prévention, la sensibilisation de la population permet de mieux comprendre les différents enjeux et risques associés à ce phénomène pour ainsi mieux se prémunir et réagir face à ce dernier.

5.1 LES PROGRAMMES DE PRÉVENTION

La prévention du crime organisé implique la participation de plusieurs intervenants. En effet, la collaboration entre les policiers, la population et les organismes communautaires s'avère nécessaire pour optimiser les impacts de ces programmes de prévention. À cet égard, les corps policiers du Québec jouent un rôle de premier plan en matière de sensibilisation et de prévention de la criminalité. C'est particulièrement le cas du SPVM, pour qui la prévention constitue l'un des volets de sa stratégie d'intervention à quatre axes qui, rappelons-le, se présente comme suit : la recherche, la prévention, la répression et la communication. Tant pour le SPVM que pour l'ensemble des corps policiers concernés, la stratégie préventive s'avère une mesure d'anticipation permettant d'empêcher que des situations indésirables se produisent. À titre d'exemple, voici quelques démarches à caractère préventif, s'adressant à la fois aux jeunes, à leurs parents et aux intervenants scolaires, institutionnels et communautaires, ayant été mises de l'avant par le SPVM au cours du dernier exercice :

Encadré 3 : Programme de prévention mis de l'avant par le SPVM

- Concours « Un gang pour la vie! » : un partenariat avec cinq commissions scolaires, une figure connue des Canadiens de Montréal et le groupe rock Simple Plan dans le but de prévenir l'adhésion à des activités liées à la criminalité.
- À l'occasion de la Semaine de prévention de la toxicomanie, le SPVM a tenu plusieurs rencontres d'information sous le thème « C'est pas illégal d'en parler! ».
- Présentation de la pièce de théâtre « Sous les toxiques », afin de prévenir le phénomène des dépendances notamment en informant les adolescents des conséquences de certains comportements en émergence (consommation abusive, calage d'alcool, drogues de synthèse, jeux de hasard et d'argent ainsi que les infections transmissibles sexuellement).
- Mise sur pied par le SPVM d'un projet intitulé « PASCAL » réalisé en collaboration avec le joueur de basket-ball professionnel Pascal Fleury et axé sur l'importance des choix et sur les possibilités offertes aux jeunes.
- Maintien du programme de prévention « Le parent, un allié essentiel », visant à informer et à aider les parents issus de communautés ethnoculturelles dans leur rôle d'éducateur en plus d'intégrer leur participation à la problématique des gangs de rue.

Encadré 3 : Programme de prévention mis de l'avant par le SPVM (suite)

- Création d'un répertoire d'organismes communautaires, destiné aux patrouilleurs, qui offrent des services et des activités aux jeunes ainsi qu'à leur famille.
- Projet « SOCCER À CŒUR » destiné aux jeunes de 10 à 14 ans et visant la prévention de la délinquance par la pratique du sport.

En ce qui concerne la problématique des gangs de rue, le Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue pour les années 2007 à 2010 a été établi grâce au ministère de la Sécurité publique et à la concertation de cinq ministères (Santé et Services sociaux, Immigration et Communautés culturelles, Éducation, Loisir et Sport, Justice, ainsi qu'Emploi et Solidarité sociale), sans compter divers organismes touchés par le phénomène. Il est important de noter que le CELCO a participé à l'élaboration du plan d'intervention. Grâce à ce plan détaillé, les intervenants se sont dotés d'une approche équilibrée visant à prévenir l'adhésion à un gang de rue chez les plus vulnérables et à encourager la désaffiliation pour ceux qui voudraient s'en sortir, tout en maintenant la pression sur les gangs les plus influents par des actions répressives. Les quatre axes du plan s'articulent autour de la répression, de la prévention et de l'intervention, de la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication.

Le programme de prévention de la cybercriminalité « Vous NET pas seul » s'est également illustré au cours de la dernière année, récoltant les honneurs dans la catégorie Sécurité publique du Mérite Ovation municipale lors de la soirée gala de l'Union des municipalités du Québec. Ayant bénéficié de la participation de la SQ ainsi que des corps de police de Québec, de Lévis, de Saint-Georges et de Thetford Mines, « Vous NET pas seul » est maintenant utilisé par 25 services de police, en plus d'être diffusé à l'échelle canadienne. Les personnes-ressources ont déployé des efforts considérables afin de gérer des situations délicates en lien avec la cyberintimidation et le cyberharcèlement, en plus d'aider leurs collègues policiers dans le traitement des affaires de ce genre. L'aspect prévention du projet est également axé autour des parents, à l'aide de conférences portant sur les communications par l'intermédiaire d'Internet, des risques auxquels sont exposés les jeunes et des moyens permettant d'éviter certains pièges du cyberspace.

Le Service de police municipal de la Ville de Blainville a également fait montre d'une belle initiative en matière de prévention chez les jeunes, principalement face à l'adhésion aux gangs de rue. En effet, le service de police a distribué à plus de 2 700 jeunes de 5^e et 6^e année du primaire des cartes de hockey au verso desquelles figurent les coordonnées d'organismes venant en aide aux jeunes. La carte présente une photo des agents affectés à la prévention en compagnie du joueur de hockey Jean-Sébastien Giguère, exhibant la coupe Stanley. Les cartes arboraient également les slogans « Je choisis un bon gang », « Fais les bons choix » et « Atteins tes buts ». Les jeunes qui, durant l'année scolaire, faisaient autographier leur carte par un agent affecté à la prévention étaient admissibles à un tirage, à condition d'avoir encore la carte autographiée en leur possession. Ainsi, plus de 1 100 jeunes ont participé au tirage.

En 2007, la GRC a mis sur pied le programme « Commerçants contre le blanchiment d'argent et la fausse monnaie » pour aider les gens d'affaires à reconnaître ces deux types de crimes.

Des présentations étaient offertes aux commerçants pour contrer le manque de connaissances sur ces crimes financiers et les pertes pécuniaires s'y rattachant. Devant cette situation, la GRC a adapté des programmes de prévention qui correspondent aux différents types de commerces sous la forme de présentations visuelles. Le matériel a été créé en collaboration avec l'Équipe intégrée de la lutte contre la contrefaçon (EILC) et l'Unité mixte des produits de la criminalité (UMPC), ainsi qu'avec la Banque du Canada et le CANAFE.

Finalement, rappelons qu'une partie des sommes confisquées à la suite des opérations policières servent à soutenir des projets de prévention de la criminalité. En 2007-2008, les organismes communautaires en prévention de la criminalité au Québec se sont partagé 1,25 M\$ afin de poursuivre plusieurs projets à caractère préventif.

5.2 LES SÉANCES D'INFORMATION CIBLÉES

Grâce aux séances d'information ciblées, une communauté interpellée par une question peut recevoir le message qui lui est destiné dans son intégralité. Cet exercice, qui s'inscrit dans les efforts de lutte contre le crime organisé, permet de réunir les acteurs concernés afin qu'ils puissent échanger sur une problématique donnée avec des informations précises à transmettre. Voici des exemples pertinents en matière d'échange d'informations sur une problématique cible.

Au cours de la dernière année, le SPVM, de concert avec l'Association canadienne des chefs de police (ACCP), a tenu le Congrès international sur les gangs de rue, à Montréal, du 28 au 31 octobre 2007. Chercheurs, spécialistes, intervenants, membres du gouvernement, acteurs du système judiciaire pénal ainsi que policiers étaient présents et ont partagé leur expertise respective. En effet, le congrès était le moyen idéal pour échanger sur de nombreuses perspectives, notamment en matière de prévention, de répression et de réinsertion sociale, afin d'enrichir le projet d'une approche intégrée en matière de gangs de rue. Tous ont pu constater qu'ils détenaient une partie de la solution au problème des gangs de rue et qu'en juxtaposant leurs visions et leur connaissance du problème, il serait plus aisé d'arriver à une solution viable qui s'approcherait de la réalité du phénomène des gangs.

Organisée par le MSP pour une quatrième année consécutive, la Semaine de la prévention de la criminalité, qui avait pour thème « Je choisis le bon gang », a eu lieu du 4 au 10 novembre 2007. Plusieurs activités se sont déroulées dans la province, grâce à la participation active de la SQ et de plusieurs services de police municipaux. Les jeunes étaient principalement visés par la campagne, ayant droit à des conférences dans les écoles, à des kiosques d'information, à des visites dans des maisons de jeunes et à différentes activités de sensibilisation et de prévention.

La communauté du renseignement criminel du Québec, en collaboration avec le MSP, a également tenu un atelier de discussion en novembre 2007 portant sur le vol d'identité. À cette occasion, des partenaires d'horizons différents se sont réunis pour discuter de ce phénomène préoccupant. En effet, des participants provenant d'institutions gouvernementales, policières, privées, bancaires et universitaires ont échangé pour tenter de trouver une approche concertée afin de lutter contre le vol d'identité. La tenue de cet événement est d'une importance notable, puisqu'il n'existe toujours pas de portrait précis du vol d'identité. Un groupe de travail du CELCO a d'ailleurs le mandat de mettre au point une stratégie québécoise de lutte contre le vol d'identité.

Également, le SRCQ effectue annuellement une présentation sur les différentes sphères du crime organisé, de concert avec la publication d'un état de situation sur le crime organisé au Québec. Ainsi, tous les services de police et les membres concernés par la criminalité organisée peuvent en bénéficier. D'ailleurs, les membres participants, tels que le SPVM et la SQ, peuvent également faire part de leur expertise ou de leurs connaissances accrues dans un domaine cible. C'est ainsi que la communauté policière, en partenariat avec celle du renseignement criminel, diffuse et reçoit de l'information sensible sur la dynamique du crime organisé. À titre d'exemple, le SPVM a assisté au colloque *International latino gang investigators* qui s'est tenu au Wisconsin entre le 11 et le 15 juin 2007. Conséquemment, le SPVM a diffusé ses connaissances relatives aux gangs de rue lors de la tenue d'un événement organisé par le SCRC.

En mars 2008 s'est tenue la cinquième campagne annuelle de la prévention de la fraude. Lors du Forum sur la prévention de la fraude se déroulant sur l'ensemble du territoire canadien, la SQ, le SPVM, les service de police des villes de Longueuil, de Québec et de Lévis ont tenu six séances de déchiquetage le 29 mars 2008 en collaboration avec la compagnie Shred-it. Des conseils de prévention ont été donnés, notamment aux citoyens. Le slogan cette année était « La fraude : identifiez-la. Signalez-la. Enrayez-la ». Au Canada, les questions de cette année touchaient notamment la fraude visant les jeunes, la fraude dans le domaine de la santé ainsi que la fraude visant les petites entreprises.

De plus, une formation concernant les gangs de rue a été donnée à tout le personnel du Réseau de transport de Longueuil en vue d'accroître la sensibilisation à ce problème dans le domaine du transport en commun. Dans la même perspective, les Services correctionnels du Québec se sont engagés dans la conception d'un programme de formation sur les gangs de rue et les bandes de motards criminels à l'intention de tout le nouveau personnel.

De son côté, la GRC a organisé un premier colloque au Québec pour lutter contre le vol de propriété intellectuelle. Des centaines de policiers et d'agents fédéraux se sont réunis à l'ENPQ afin de partager de l'information et des techniques d'enquête pour lutter contre le piratage, la contrefaçon et toute autre forme de fraude similaire. Plusieurs conférences ont été offertes aux participants notamment par Santé Canada, Environnement Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, l'Association canadienne des distributeurs de films et par la GRC.

5.3 LA DIFFUSION D'INFORMATION AU PUBLIC

Plusieurs renseignements relatifs à la lutte contre le crime organisé sont désormais accessibles au grand public. En effet, les différents corps policiers et organismes gouvernementaux visés par la question fournissent de l'information non confidentielle en la matière, entre autres par la couverture médiatique de certains événements, mais aussi par des communiqués de presse déposés dans leur site Internet respectif. Les détails relatifs aux opérations policières d'envergure, aux personnes arrêtées et recherchées et aux modifications législatives ayant une incidence sur la lutte contre le crime organisé ne sont que quelques exemples de l'information accessible au public.

Dans un souci de sensibilisation et de diffusion de l'information, le SPVM tient deux fois l'an des conférences de presse sur le phénomène des gangs de rue. Cette stratégie répond aux préoccupations de la population vis-à-vis de ce phénomène grandissant. De plus, le SPVM diffuse périodiquement, dans son site Internet, le bulletin *Actualités gangs de rue*, dressant un portrait de la situation sur ce phénomène au Québec. Dans le même ordre d'idées, le Service de police de Laval s'engage dans la production de comptes rendus trimestriels pour informer et rassurer la population sur les activités visant à contrer le phénomène des gangs de rue. D'autres services de police organisent également des événements médiatiques afin de diffuser l'information d'intérêt pour le public, et ce, en fonction des problèmes présents sur leur territoire.

La SQ s'implique aussi dans la communication au grand public avec sa page Web sur les démarches du Programme CISAILLE et de toute autre opération d'envergure. La SQ a également produit un plan de communication à grande échelle intitulé « Plan d'action de lutte contre la drogue, 2006-2009 ». La GRC présente, dans un format semblable, une page Internet concernant la sensibilisation aux drogues et au crime organisé. Pour sa part, le SRCQ produit annuellement un état de situation sur le crime organisé au Québec.

CONCLUSION

Le Bilan annuel des efforts québécois de lutte contre le crime organisé fournit une occasion propice pour rappeler les initiatives engagées dans la dernière année. En effet, l'année 2007-2008 a été riche en partenariats entre les divers organismes concernés, ce qui a occasionné un foisonnement de projets ayant comme but la lutte contre le crime organisé. L'objectif du bilan n'étant pas de faire une recension intégrale des actions effectuées en lien avec cette activité, le présent document ne contient donc pas la totalité des efforts québécois. Il fournit cependant un aperçu global de la mobilisation concertée au cours de la période 2007-2008.

Effectivement, de nouvelles équipes mixtes sont apparues au cours de cette période pour s'adapter à la mouvance des activités des criminels organisés. La création du Module mixte d'enquêtes sur le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, et l'avènement de l'Équipe intégrée de lutte contre la contrefaçon (EILC) témoignent de ces efforts. Le maintien des programmes d'action spécialisée ACCES, NOCTURNE, CISAILLE et Crimes économiques et financiers à incidence fiscale sont, quant à eux, des modèles de persévérance dans la lutte contre les activités récurrentes de la criminalité organisée.

Soulignons également les nombreuses opérations policières ponctuelles qui ont rassemblé plusieurs partenaires du CELCO et qui ont porté un coup au crime organisé. Ces organisations ont permis d'amasser des sommes non négligeables en ce qui a trait au partage des produits de la criminalité. Le SRCQ a tenu un rôle prépondérant dans l'alimentation, la qualité et la diffusion du renseignement criminel grâce à des outils comme l'État de situation du crime organisé au Québec 2008 ou encore grâce à des rencontres et à des colloques regroupant de nombreux acteurs de divers horizons, mais tous concernés par la lutte contre le crime organisé.

Finalement, un nombre important de ressources, tant humaines que financières, ont été mises à contribution au fil des ans, afin d'assurer la continuité de la collaboration et la mise au point de nouvelles interventions pour lutter efficacement contre le crime organisé et pour assurer un milieu de vie sécuritaire à l'ensemble de la population québécoise. C'est d'ailleurs dans cette optique que le CELCO entend poursuivre ses activités au cours du prochain exercice, tout en favorisant la concertation des intervenants concernés au Québec.